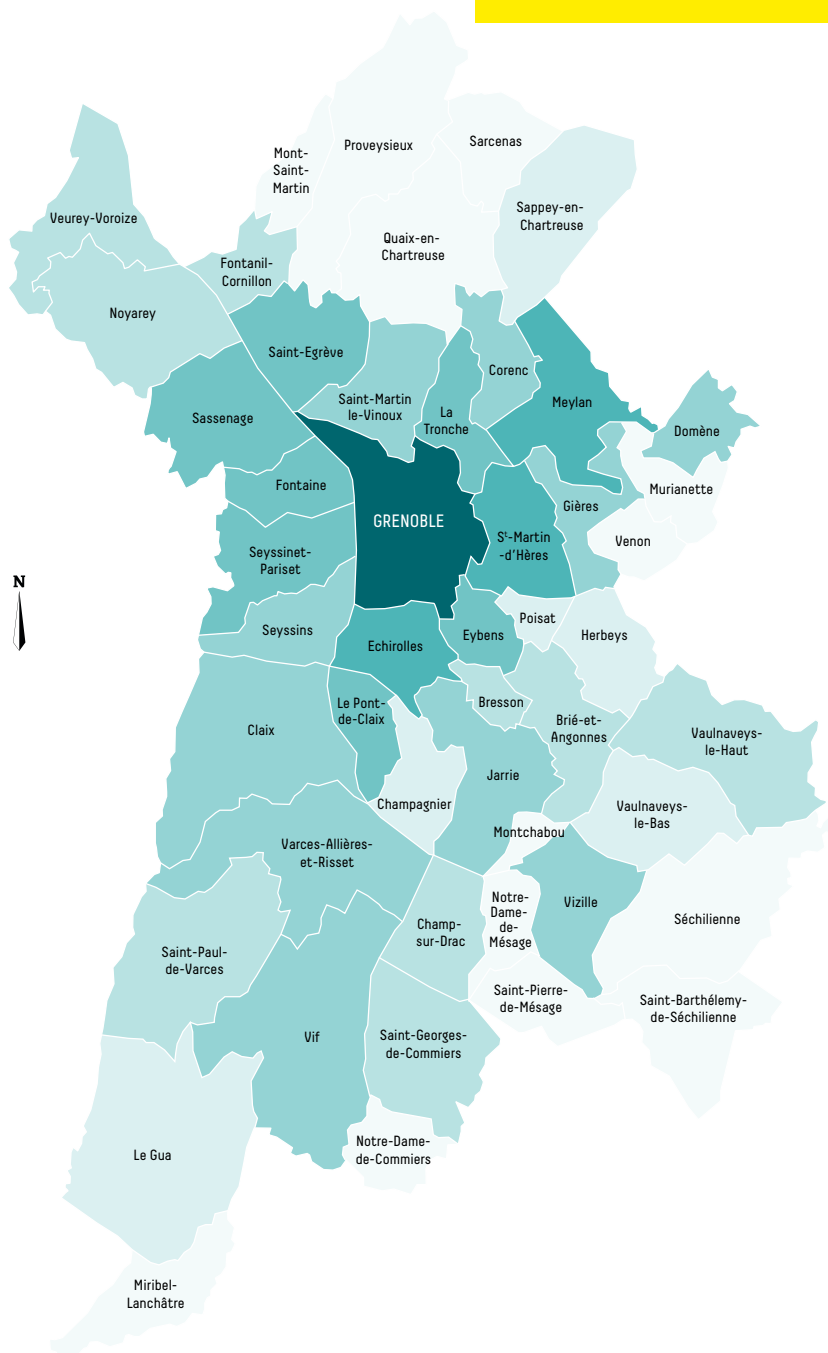
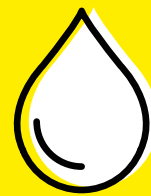




GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE

2024 SYNTHÈSE DU RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE



Les usagers

450 000
habitants

174 000
abonnés

148L consommés par hab.
chaque jour en 2024

Le réseau

1,5 M m³/an d'eau économisés
depuis 2017 en moyenne grâce à la
réparation de fuites sur les réseaux
(régie et SPL EDGA confondues)

Les moyens

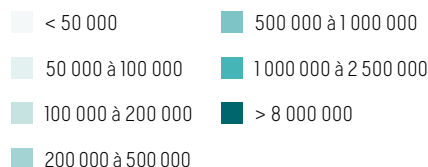
293
agents en
moyenne sur
l'année (eau et
assainissement
confondus)

7 apprentis

20,5 M€
budget de la
compétence
eau potable
(Fonctionnement)

15,7 M€
budget de la
compétence
eau potable
(Investissement)

Volumes consommés en 2024 en m³



FOCUS SUR LES FAITS MARQUANTS

TRAVAUX POUR L'INTERCONNEXION EN EAU POTABLE ENTRE LES COMMUNES DE CLAIX ET VARCES ALLIÈRES ET RISSET



Les travaux, subventionnés par l'Agence de l'eau, visent à sécuriser l'alimentation en eau potable de Claix en remplaçant les sources gravitaires par les champs captants du Drac à Varces. Ils incluent le renforcement du réseau sur 1700 mètres le long de la RD 1075 et l'installation d'organes hydrauliques pour optimiser le fonctionnement.

PREMIÈRE ÉTAPE VERS LA TRIPLE CERTIFICATION QSE



En mars 2024, les régies eau et assainissement ont lancé un projet de triple certification ISO (Qualité, Sécurité, Environnement). En décembre 2024, après un audit de 13 jours par l'AFNOR, la triple certification a été obtenue pour la production d'eau potable, la qualité de l'eau, le traitement des eaux usées, les relations abonnés, la gestion des données patrimoniales et les achats.

TRAVAUX DE SÉCURISATION DE SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES COMMUNES DE SAINT EGRÈVE ET DU FONTANIL-CORNILLON



Le Schéma Directeur de Grenoble-Alpes Métropole préconise des modifications pour sécuriser l'alimentation en eau potable de deux communes, en raison de la sensibilité des sources gravitaires et du besoin d'augmenter la capacité de stockage. Les travaux réceptionnés en 2024 incluent 4,8 km de canalisations pour relier les réseaux des deux communes à au réseau d'adduction eau prélevée dans la nappe du Drac. En 2025, des travaux restent à réaliser pour augmenter la capacité du réservoir de la Monta.

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE



Un appel à projets lancé en mai 2024 pour l'accès à l'eau potable et l'assainissement, avec un budget de 480 K€, a reçu 36 dossiers, dont 30 retenus. En septembre 2024, six projets ont été approuvés, dont deux en zone rouge : Sénégal, Bangladesh, Rwanda, Haïti, Yémen et Laos.

LES RESSOURCES GÉRÉES PAR LA MÉTROPOLE

54 m³/AN Consommation moyenne d'un habitant	36,2 MILLIONS m³ Volume d'eau produits en 2024	90% de l'eau distribuée est potable sans traitement
11,9 KM de réseau renouvelé, soit 0,65% des réseaux d'adduction et de distribution	6 000 contrôles de la qualité de l'eau toutes communes confondues	
99,08% Taux de conformité microbiologique	100% Taux de conformité physicochimique	84,3% rendement global des réseaux

LE PATRIMOINE DE L'EAU POTABLE



124 captages actifs

permettent de prélever l'eau des montagnes ou des plaines alluviales



153 réservoirs actifs

stockent cette eau entre les captages et les habitations. Leur taille va de 1m³ à 40 000m³



4 microcentrales

utilisent de l'énergie hydraulique pour produire de l'électricité



1 853 km

de conduites apportent l'eau des captages jusqu'aux habitations



6 537

poteaux incendies publics et privés sur la métropole

LE BILAN DES TRAVAUX 2024



40

ouvrages ont été
rénovés



0,65 %

des canalisations d'adduction et
de distribution ont été renouve-
lées en 2024, soit 11,98 km.

Le taux moyen sur 5 ans est de
0,69% .



303

branchements ont été
renouvelés

INDICATEURS FINANCIERS



Année 2024 (en million d'€)	
RECETTE D'EXPLOITATION	38,08
DÉPENSES D'EXPLOITATION	20,50
OPÉRATIONS FINANCIÈRES	-1,71
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	3,61
EPARGNE NETTE	12,27

Cette épargne permet de couvrir près de 78% des dépenses d'équipement qui s'élèvent à :

15,7 M€ HT

LE PRIX DE L'EAU ET LA RELATION AUX USAGERS

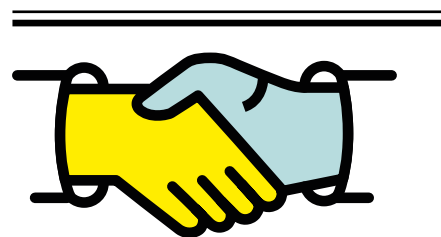
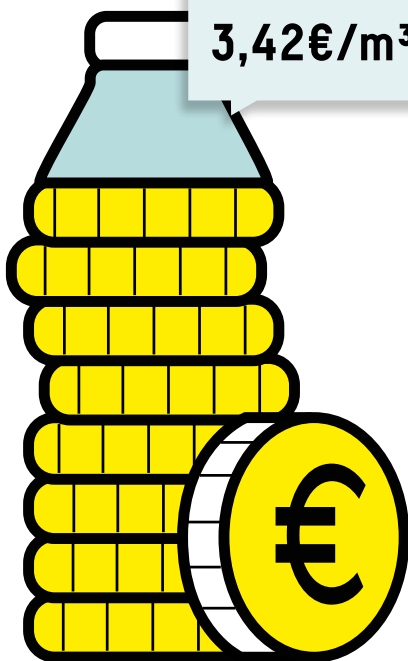
En 2025, le tarif de l'eau évolue et se monte à 3,41€/m³TTC. Ce qui situe la métropole en dessous de la moyenne des prix pratiqués en France. Par comparaison, **le prix moyen des Métropoles en France était de 4,07 €/m³ TTC en 2021.**

4 400

visiteurs ont été accueillis dans les 3 pôles abonnés de la régie

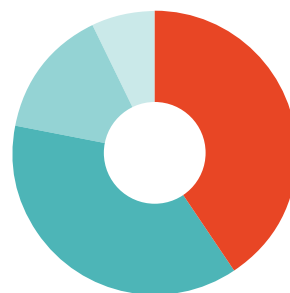
Prix de l'eau TTC en 2024 :

3,42€/m³



23 558

ménages ont bénéficié de l'allocation eau d'une valeur moyenne de 30 €.



RÉPARTITION DE LA FACTURE D'EAU 120M³ HT 2024

Part moyenne eau potable	1,38€/m ³
Part Assainissement (tarif unique)	1,29€/m ³
Part Agence de l'eau (tarif unique)	0,51€/m ³
Part moyenne TVA	0,24€/m ³

Réalisation : Grenoble-Alpes Métropole : mai 2025

Régie Eau potable

Le Forum - 3 rue Malakoff - 38 031 Grenoble cedex 01
Numéro accueil eau potable : 04 85 59 50 00

 **GRENOBLEALPESMÉTROPOLE**

COLLECTION **RAPPORT**

EAU POTABLE 2024

RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC



Cartographie des activités du Département de l'eau

 Eau potable

 Assainissement

 Mutualisé

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

métiers du petit cycle de l'eau

- 1 Préservation des Ressources en Eau
- 2 Production d'eau potable
- 3 Distribution d'eau potable
- 4 Défense Extérieure Contre l'Incendie
- 5 Relation aux abonnés
- 6 Exploitation des réseaux d'assainissement
- 7 Gestion des Prescriptions Techniques
- 8 Traitement des Eaux Usées
- 9 Gestion Territoriale de l'Eau

PILOTAGE ET SUPPORT DÉPARTEMENT DE L'EAU

- 10 Electromécanique - Informatique Technique
- 11 Direction - Stratégie
- 12 Connaissance et Gestion Patrimoniale (SGDGPI)
- 13 Animation Démarche Qualité ISO 9001
- 14 Travaux (PRGTP)
- 15 Achats
- 16 Gestion administrative et financière

SUPPORTS MÉTROPOLITAINS

- 17 Ressources Humaines - Prévention des Risques Professionnels



Belledonne

Massif des Écrins



Sommaire

03 Édito	
04 L'histoire de l'eau potable du bassin grenoblois	
05 Fiche d'identité du service	
06 Faits marquants	
09 Perspectives	
10 L'année en photos	
12 Les agent-e-s	
13 Les agent-e-s du service public de l'assainissement	
14 Informations sociales sur le personnel des régions	
15 Les instances de représentation du personnel	
16 Actualités du personnel	
17 La préservation de la ressources	
18 Le patrimoine naturel	
19 Bilan des activités quotidiennes de la préservation	
21 Projets conduits en 2024 pour la préservation	
27 La production d'eau	
28 Le patrimoine technique de la distribution	
29 Bilan des activités quotidiennes de la distribution	
31 Projets conduits pour la distribution	
32 L'état des réseaux : le rendement et les fuites	
34 La qualité du service à l'utilisateur	
35 Les moyens pour la qualité du service à l'utilisateur	
36 Bilan des activités quotidiennes de la relation à l'utilisateur	
38 Projets conduits pour le service aux utilisateurs	
39 Les investissements et travaux	
40 Le programme de travaux d'eau potable	
41 Bilan des activités quotidiennes des travaux	
43 Les projets menés pour les travaux	
44 Bilan d'année de la réalisation du schéma directeur d'alimentation en eau	
45 La gestion financière	
46 Le prix de l'eau potable 2025...	
47 ... Et son utilité	
48 La santé financière du service d'eau potable	
50 Gouvernance et contrôle analogue	
51 Présentation des instances	
52 Bilan des délibérations de l'année	
53 Projets conduits pour la gouvernance	
54 Le contrôle contractuel de la SPL EDGA	
55 Défense extérieure contre l'incendie	
56 Le patrimoine technique de la D.E.C.I.	
57 Bilan des activités quotidiennes de la D.E.C.I.	
59 Bilan financier de la défense extérieure contre l'incendie	
60 Annexes	

Activités du département de l'eau

Certifiées ISO 9001 sauf mention contraire

1 Préservation des Ressources en Eau

- Connaître la ressource
- Préserver
- Prendre en compte les enjeux de préservations dans les autres compétences
- Protéger
- Développer des partenariats

2 Production d'eau potable

- Exploitation des équipements de production, adduction et stockage
- Assurer le bon état des maillages de secours
- Contrôler les coûts de production
- Surveillance de la qualité de l'eau produite
- Traitement de l'eau
- Assurer la sécurité des sites de production

3 Distribution d'eau potable

- Exploitation des réseaux de distribution
- Astreintes
- Recherche de fuite
- Travaux divers d'exploitation
- Instruction des DT-DICT
- Suivi des délégataires/prestataires

4 Défense Extérieure Contre l'Incendie

En cours de certification

- Maintenance des PEI
- Contrôle des PEI publics
- Alerte sur les besoins de contrôle des PEI privés
- Information au SDIS
- Correction des non-conformités des PEI

5 Relation aux abonnés

- Répondre à toutes les demandes des usagers de l'eau par :
 - L'accueil physique et téléphonique
 - L'agence en ligne
 - Les mails
 - La facturation et le recouvrement
- Médiation
- Gestion des demandes d'interventions techniques auprès de l'exploitation
- Gestion des demandes relatives à la qualité de l'eau

6 Exploitation des réseaux d'assainissement

- Entretien et exploitation des réseaux et ouvrages annexes
- Maintenance des équipements
- Gestion des demandes d'interventions
- Gestion des prestations de service
- Dératisation
- Démoustication

7 Gestion des Prescriptions Techniques auprès des Usagers

- Réponse aux demandes d'urbanisme
- SPANC
- Gestion des RND
- Autosurveillance réseau et petites STEP
- Prises en compte des intérêts de l'eau potable dans PLUI
- Dossiers d'urba (permis construire)
- DT-DICT : suivi / contrôle Sogelink
- Contrôle réglementaire

8 Traitement des Eaux Usées (Certifié ISO 9001 et 14001)

- Exploitation
- Maintenance
- Processus et métrologie
- Laboratoire et autosurveillance
- Gestion des prestations de service (four)

9 Gestion Territoriale de l'Eau Activité non certifiée ISO

- GEMAPI
- Gestion des milieux naturels

10 Electromécanique - Informatique Technique En cours de certification

- Informatique technique des réseaux eau et assain. (hors Aquapole)
- Lutte contre les cyberattaques envers l'informatique technique
- Électromécanique

11 Direction - Stratégie

- Définir les orientations stratégiques du Département de l'eau
- Définir la politique qualité du Département de l'Eau
- Stratégie de communication avec les usagers
- Contenu des sujets étudiés en instances décisionnelles et consultatives
- Gestion des contentieux stratégiques (financier, pénal, orientations Règlement de Service : domanialité)

- Convergence tarifaire
- Suivi RH, organisation du personnel et des moyens disponibles
- Suivi et Pilotage de l'activité (régie et opérateurs privés)
- Organiser la qualité de la relation avec l'usager

12 Connaissance et Gestion Patrimoniale (SGDGPI)

- Connaître le patrimoine, son état, son environnement
- Connaître et maîtriser le fonctionnement global des réseaux
- Orienter la politique d'investissement

13 Animation Démarche Qualité ISO 9001

- Animation de la démarche qualité
- Mise en œuvre des audits internes
- Aide/conseil (utilité de la DQ, mise en place des indicateurs)
- Cadencer la production des indicateurs
- Suivi du pilotage des actions d'amélioration par les pilotes de processus
- Suivre le pilotage de la documentation qualité

14 Travaux

- Réaliser les travaux des Schémas Directeurs Eau / Assain. / Pluvial et DECI
- Définir la programmation et réaliser les gros travaux d'investissement.
- Optimisation budgétaire, financière et technique des opérations de travaux

15 Achats

- Marchés
- Achats hors marchés
- Contrôle factures des fournisseurs
- Évaluation des fournisseurs

16 Gestion administrative et financière

- Budgets
- Instances
- Allocation sociale
- Secrétariat

17 Ressources Humaines - Prévention des Risques Professionnels

Activité non certifiée ISO

- Organisation
- Recrutements
- Carrières - Salaires
- Dialogue social
- Médecine du travail

 Eau potable

 Assainissement

 Gestion territoriale de l'eau

 Pilotage et support mutualisés



Nettoyage du réservoir - Bresson

Édito

LAURA
SIEFERT

Vice-présidente
en charge du
cycle de l'eau



“ Cher.es usager.es du
service public d'eau potable,

Chantier engagé depuis plusieurs années, la modification de l'organisation de la compétence eau potable se poursuit pour renforcer l'action de la Métropole dans sa capacité professionnelle et financière à répondre aux enjeux du dérèglement climatique.

L'année 2024 marque une étape importante avec l'accueil de l'activité de production d'eau potable, anciennement confiée à la SPL Eaux de Grenoble Alpes ; mais aussi la préparation de l'intégration de l'activité de distribution qui concerne 36 personnes supplémentaires au 1er janvier 2025. Cette seconde reprise s'est déroulée sans difficulté majeure, et je tiens à souhaiter la bienvenue au personnel que nous accueillons.

Aussi, nous poursuivons notre engagement dans l'amélioration continue de nos services avec l'extension de la certification ISO 9001 (management qualité) aux certifications ISO 14001 (management environnemental) et ISO 45001 (management de la santé et la sécurité). Cette évolution concrétise notre volonté d'intégrer dans notre quotidien des standards exigeants en matière de qualité, d'environnement et de santé-sécurité au travail.

En application du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable, l'année 2024 a été marquée par la poursuite des travaux de 2 chantiers majeurs pour la sécurisation de l'alimentation en eau des communes aux ressources fragiles :

Le raccordement des communes de Saint-Égrève et du Fontanil-Cornillon à la ressource prélevée dans la nappe souterraine du Drac, incluant la réalisation de 4.8km de canalisations d'eau potable, une station de pompage et un nouveau réservoir sur le site de La Monta dont la construction démarrera en 2025 (8,6 M€ HT financés par le budget eau potable de la Métropole, avec le soutien de l'Agence de l'eau et du plan de relance de l'Etat, à hauteur de 2 M€.);

le raccordement des communes de Saint-Georges-de-Commiers et de Notre-Dame de Commiers au puit des Isles du Drac (Vif), avec 6.2 km de réseau d'adduction d'eau, trois stations de pompage et un nouveau réservoir (5,6 M€ HT).

Enfin, je tiens également à valoriser le lancement d'un deuxième appel à projet pour la coopération internationale. Cette initiative renforce la politique métropolitaine de solidarité envers les pays défavorisés, dont certains classés en zone rouge (pays formellement déconseillés par le ministère de l'intérieur).

Désormais porté par plus de 350 agents, le Département de l'Eau démontre son volontarisme pour s'adapter et prendre sa part dans les enjeux de ce siècle.

Bonne lecture à toutes et à tous.

”



Construction syphon sous Drac (archive)

Le territoire grenoblois est marqué par la présence des trois massifs de Belledonne, de la Chartreuse, et du Vercors, ainsi que par les confluences du Drac et de la Romanche mais aussi du Drac et de l'Isère. Cette géographie a favorisé le développement de nombreux réseaux rudimentaires d'eau dès le début du XIXe siècle. Ils relient habituellement de petites ressources à une fontaine publique alimentant une partie des communes situées à flanc de montagne. Ces aménagements contrastaient avec la plupart des grandes villes françaises qui concentraient leurs efforts sur quelques sites de production majeurs.

Une deuxième phase de développement eut lieu dans le tournant du siècle dernier, avec la création de deux sites majeurs de production d'eau potable.

- En 1885, la ville de Grenoble impulse la construction du captage de Rochefort dans la nappe alluviale du Drac. Ce projet, né sous l'influence du mouvement hygiéniste et de l'essor industriel (industrie gantière et cimentière d'abord, puis de la houille blanche) initie la création d'un service public de l'eau desservant la ville.
- En 1947 est créé le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Grenobloise (SIERG) pour l'alimentation de la couronne grenobloise.

L'histoire de l'eau potable du bassin grenoblois

Le SIERG lance la construction des captages de Jouchy et Pré Grivel dans la nappe alluviale de la Romanche.

Ces deux sites ont progressivement mis à disposition du territoire de très grandes quantités d'eau naturellement filtrées par leurs sous-sols alluvionnaires. Au cours du temps, l'exploitation à faible coût de cette richesse de qualité a contribué au développement démographique et industriel du territoire.

Les origines de Grenoble-Alpes Métropole remontent au lancement du SIEPURG (Syndicat Intercommunal d'Études des Problèmes d'Urbanisme de la Région Grenobloise) en 1966. Devenu communauté de communes

en 1994, puis communauté d'agglomération en 2000, cette structure adopte son nom définitif de Grenoble-Alpes Métropole en 1996. Le décret N°2014-1601 du 23 décembre 2014 l'a transformée au 1er janvier 2015 en Métropole, qui impliquait le transfert de la compétence eau potable depuis les structures historiques vers la Métropole. Elle est désormais propriétaire et autorité organisatrice des ouvrages d'eau potable. Afin de mener à bien la gestion du service, elle s'est dotée d'une régie de l'eau potable par délibération du 19 décembre 2014, appuyée par la SPL Eaux de Grenoble Alpes dont elle est actionnaire majoritaire.

Fiche d'identité du service

Sur le territoire, la gestion de l’eau potable doit être assurée sur un bassin de vie de 55 000 ha présentant des dénivelés de plus de 700m (allant de 215m à 1000m).

La population de la Métropole avoisine les 450 000 habitants. La Métropole fournit également de l’eau potable au Grésivaudan (pour environ 23 000 habitants et deux entreprises utilisatrices d’eau). La topographie montagneuse conduit à une répartition très inégale de la démographie, allant de 160 000 habitants sur Grenoble à 80 habitants à Mont-Saint-Martin. Il faut noter également l’existence de très nombreux hameaux montagnards alimentés par la Métropole et souvent déconnectés du réseau principal.

Sous l’autorité du directeur des régies eau potable et assainissement, le personnel assure la mise en œuvre des compétences eau potable et défense extérieure contre l’incendie. La similitude de certaines missions communes aux compétences eau potable et assainissement a permis la mutualisation de plusieurs services supports entre les deux régies, de façon à optimiser l’économie globale des services.

Par ailleurs, les services de la Métropole réalisent pour le compte de la régie, certaines missions (assistance juridique, suivi de la dette, enregistrements comptables, questure, logistique locaux et véhicules, ressources humaines, informatique, ...). Ces frais de structure sont remboursés forfaitairement par la régie de l’eau potable au budget général de la Métropole.



LES USAGERS

450 000

Habitants

24,4 M m³/an

Consommation autorisée (hors export)

173 000

Abonnés



LE RÉSEAU

153

Réservoirs

84,3 %

Rendement global

6 200 U

Equipements de DECI publics et privés

57

Captages exploités

124

Points de captages

1 853 km

Linéaire (adduction et distribution)



LES MOYENS

293 ETP

Personnel des Regies eau et assainissement

91 ETP

Personnel de la Société Publique Locale Eaux de Grenoble Alpes

22,6 M€

Budget de la compétence eau potable (Fonctionnement)

15,7 M€

Budget de la compétence eau potable (Investissement)

Faits marquants généraux

01

Préparation de la reprise en régie des missions de distribution

Outre l'intégration en régie de la production d'eau, de connaissance patrimoniale et de maîtrise d'œuvre – anciennement confiées à la SPL EDGA - le Conseil du 7 avril 2023 avait également demandé que soient étudiées les modalités de la reprise complète en gestion directe par la Métropole de la distribution de l'eau.

Trois groupes de travail du Conseil d'Exploitation tenus en 2023 ont étudié les conséquences juridiques, économiques, organisationnels, salariaux et sociaux. Ces travaux furent confirmés par la délibération 1DL231002 du 29 mars 2024 actant l'intégration en régie de la distribution d'eau.

Pendant l'année 2024, les équipes de la Régie eau potable, des services supports métropolitains et de la SPL EDGA ont travaillé à la préparation de ce transfert. 36 salariés de la SPL EDGA rejoignent ainsi la régie de l'eau potable de Grenoble-Alpes Métropole au 1er janvier 2025.

Les modalités sont fixées par un protocole de fin de contrat délibéré le 20 décembre 2024.

02

Travaux pour l'interconnexion en eau potable entre les communes de Claix et Varcès Allières et Risset

Ces travaux s'inscrivent aussi dans les préconisations du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de Grenoble-Alpes Métropole. Ils ont pour objectif de sécuriser l'alimentation en eau potable du secteur bas service de Claix en substituant l'alimentation en eau via les sources gravitaires de coteaux par les champs captants du Drac, situés à Rochefort sur la commune de Varcès Allières et Risset.

Subventionnés par l'Agence de l'eau, les travaux ont consisté à renouveler et renforcer le réseau d'eau potable sur environ 1700 ml sur la RD 1075 pour constituer une interconnexion entre ces deux communes. Des organes hydrauliques ont été installés également pour un fonctionnement optimal du réseau.

03

Travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes de Saint Egrève et du Fontanil-Cornillon

Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de Grenoble-Alpes Métropole préconise des modifications sur l'organisation des réseaux d'eau potable de ces deux communes en raison de la sensibilité des ressources gravitaires qui les alimentent et du besoin d'augmenter la capacité de stockage des réservoirs.

Les travaux associés consistent à créer un réseau d'adduction d'eau supplémentaire ainsi que les ouvrages associés, à augmenter la capacité d'un réservoir et à créer des interconnexions entre réseaux. Outre la réalisation de plus de 4,8 km de canalisations d'eau potable, nécessaires

au raccordement au réseau Drac et au maillage intercommunal entre les réseaux historiques des deux communes et celui de Saint-Martin-le-Vinoux afin d'augmenter les possibilités de secours, des chantiers complexes et très techniques ont été réalisés en 2024.

L'objectif de ces travaux est de pouvoir alimenter en eau potable ce secteur à partir des champs captants du Drac, situés à Rochefort sur la commune de Varcès Allières et Risset. En 2025, il restera les travaux pour augmenter la capacité du réservoir de la Monta pour terminer l'opération.

04

Fin de l'étude sur le dérèglement climatique

La Métropole a réalisé en 2024 une étude sur l'impact du changement climatique sur ses deux principales ressources en eau potable (nappe du Drac et de la Romanche), en se projetant sur deux scénarios climatiques issus du GIEC à l'horizon 2050 et 2100. Les résultats sont rassurants sur la nappe du Drac tant que les conditions de régulation des débits par les barrages hydroélectriques situés en amont sont maintenues car elles permettent de limiter l'incidence de baisse des débits estivaux et de colmatage projetés. Sur la Romanche, les projections indiquent une baisse plus significative des débits d'été, pouvant provoquer plus de colmatage limitant l'alimentation de la nappe, ce phénomène pouvant être atténué par l'augmentation attendue des crues « morphogènes ». Pour les deux nappes, il n'y a pas de menace forte pour l'exploitation en eau potable, mais la nécessité d'avoir une surveillance continue sur le suivi de ces phénomènes et sur la garantie de la poursuite de la gestion des débits influencés par les chaînes hydroélectriques et de leur évolution. Il conviendra également de définir des protocoles en cas de gestion de crise quantitative sur les captages de la Romanche, plus exposés.

05

Coopération décentralisée

La délibération 1DL240204 du 31 mai 2024 a lancé un appel à projets en matière de solidarité internationale visant la satisfaction de besoins essentiels d'accès à l'eau potable et/ou à l'assainissement. Le montant annuel de la contribution partagée entre les budgets annexes eau et assainissement est de 240 K€. Cette enveloppe est doublée par l'Agence de l'eau RMC pour atteindre 480 K€/an. L'appel à projets a été lancé du 3 juin au 5 juillet 2024. 36 dossiers ont été déposés et 30 ont été déclarés recevables.

La délibération 1DL240474 du 27 septembre 2024 approuvait la section des projets suivants don deux pays en zone rouge :

- SENEGAL : Amélioration eau et assainissement dans la commune de NGNITH ;
- BANGLADESH : Accès à l'eau potable : une approche holistique pour améliorer les conditions de vie des habitants des bidonvilles de Chattogram ;
- RWANDA : AEP GISHAMBASHAYO-GATUNA ;
- HAÏTI : Amélioration des pratiques d'hygiène, de l'accès à l'assainissement et à l'eau potable dans les zones rurales du Centre et de l'Ouest ;
- YEMEN : Accès à l'eau potable à Al Dhale'e, au Sud-Yémen (Sud) ;
- LAOS : Améliorer les conditions sanitaires et d'accès à l'eau pour la population de Namor.

06

Première étape vers la triple certification QSE

Les régies eau et assainissement ont lancé en mars 2024, le projet de triple certification ISO9001 (Qualité), ISO45001 (Sécurité santé et conditions de travail), ISO14001 (Environnement).

En décembre 2024, à la suite d'un audit de 13 jours réalisé par l'AFNOR, la triple certification a été

obtenue pour les activités suivantes : Production d'eau potable Drac/Romanche, Qualité de l'eau, Traitement des eaux usées (Aquapole), Relations Abonnés, Stratégie de gestion des données patrimoniales et investissement, Achats.



Source du Drac - Orcières Merlette

Perspectives

01

Réformes des redevances de l'Agence de l'Eau

A la suite de la loi de finances pour 2024, un arrêté du 2 octobre 2024 introduit plusieurs modifications concernant les redevances de l'Agence de l'Eau liées à l'eau et à l'assainissement, effectives au 1er janvier 2025.

Les redevances pour pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte sont supprimées et remplacées par de nouvelles redevances : une pour la consommation d'eau potable et deux pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif, dont les collectivités sont responsables.

La redevance de prélèvement d'eau potable est maintenue et inchangée par rapport à l'année 2024.

Ces redevances apparaîtront dans la rubrique « organismes publics » de la facture.

Ce montant sera calculé par l'agence en 2025 et actualisé chaque année, en fonction des résultats déclarés par les collectivités.

02

Nouvelle organisation du département au 1er janvier 2025

Il a été décidé par le Conseil Métropolitain de reprendre en régie les missions de distribution confiées à la SPL EDGA s'achevant au 31 décembre 2024.

La reprise d'activités de la SPL EDGA, au sein du Département de l'Eau amène à mettre en œuvre une nouvelle organisation. Les évolutions organisationnelles principales sont :

- des objectifs prioritaires de performance technique avec la création d'une unité performance hydraulique ;
- une cohérence avec la mise en œuvre de services mutualisés répondant aux besoins des régies eau potable et assainissement avec la création d'une unité raccordements et suivi des projets eau et assainissement.

03

Certification QSE de l'ensemble du petit cycle de l'eau

Fin 2025, l'objectif est d'étendre la triple certification QSE aux autres activités déjà certifiées ISO9001 :

- préservation des ressources en eau ;
- exploitation des réseaux d'eau potable et sources ;
- exploitation des réseaux d'assainissement ;
- électromécanique – Informatique technique ;
- raccordement et contrôle des projets externes ;
- programmation et réalisation des gros travaux patrimoniaux ;
- gestion administrative et financière.

L'année en photos



Janvier

Le réservoir de la Péréree situé sur un site distant de la commune de Muriannette est un réservoir tampon entre les sources de Revel et le villages et les hameaux de Muriannette. Cet ouvrage éloigné a été sécurisé électriquement au moyen de panneaux solaires.



Avril

A l’occasion des vacances de printemps, la circulation des véhicules a été interdite sur le pont barrage de Saint Egrève pour permettre la pose des supports en INOX, en attente de la mise en œuvre, en juillet, de la conduite DN 400.



Février

Une casse franche sur une canalisation de diamètre 100 en eternit est survenue le 5 février avenue d’Hondoue à Echirrolles. Elle a généré la plus grande astreinte de 2024 pour le service d’exploitation avec une intervention nocturne de plus de 15h, suivi d’une deuxième casse à proximité qui a exigé un prolongement du chantier la journée et la nuit suivante avec 12h d’astreinte.



Avril

Le 2 avril, une fuite importante sur une canalisation de diamètre 200 est survenue avenue du Grand Sablon à La Tronche. Elle a généré une des plus importantes astreintes de l’année avec 12h d’intervention avant la remise en service.



Juin

Le 21 juin, la Romanche est entrée dans une crue vingtennale (pic à 360 m3/s contre 75m3/s pour le reste du mois). Cet événement a entraîné l’arrêt du puits Jouchy3, une campagne renforcée de tests IDEXX pendant 1 semaine ainsi qu’une chloration préventive de 4 jours.



Juillet

Le 9 juillet, une intervention d’urgence des équipes d’exploitation sur une fuite a nécessité une coupure d’eau rue Victor Hugo à Saint Martin d’Hères. La fermeture des vannes a provoqué une surpression Rue Emile Zola où la canalisation alors fragile s’est rompue. Cet événement a basculé le service en gestion de crise avec un effet sur plus de 700 habitants. Le service était à nouveau opérationnel le lendemain.



Septembre

Suite aux travaux de réaménagement de l’échangeur routier du Rondeau à Grenoble, une galerie souterraine 10m sous l’autoroute A480 a été mis en service pour dévier les réseaux eau et assainissement. Les agents sur la photographie procèdent au paramétrage du monitoring.



Octobre

Des travaux de nuit sur le Cours Jean-Jaurès pour créer un maillage du réseau d’eau potable, en coordination avec les travaux de réaménagement de l’échangeur routier du Rondeau.

PARTIE 1

Les agents et les agentes

LES AGENTS ET LES AGENTES DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE



← Thibaut, agent d'exploitation et de maintenance réseau d'eau potable

01

Le personnel de la régie de l'eau potable

La Régie de l'eau potable est l'opérateur de la Métropole assurant la gestion directe des réseaux de 39 communes. Ses agents assurent principalement les missions de préservation, de production et de distribution d'eau pour les réseaux dont la Régie a la gestion.

↓ Bastien, Mickaël et Sylvain du service informatique technique aux Javaux

02



Le personnel mutualisé avec l'assainissement

La similitude de certaines missions communes aux compétences eau potable et assainissement a permis la mutualisation de plusieurs services support entre les deux régies, de façon à optimiser l'économie globale des services. On compte la relation aux abonnés, les services administratifs et financiers, l'électromécanique et l'informatique technique, la connaissance patrimoniale et le service travaux.



← Vincent (service Relève Eaux de Grenoble Alpes)

03

Le personnel de la SPL EDGA

Deuxième opérateur de la métropole, l'Eaux de Grenoble Alpes emploie 91 personnes. Elles assurent les missions d'exploitation des réseaux d'eau de 11 communes, ainsi que la facturation, le recouvrement et une partie de la relation aux abonnés du territoire.

INFORMATIONS SOCIALES SUR LE PERSONNEL DES RÉGIES

	Eau potable et DECI (métiers terrain)	Assainissement (métiers terrains – dont EIT)	Services Mutualisés technico-administratifs	TOTAL REGIES EAU & ASSAIN.
	De 171200 à 171219	De 171100 à 171124	De 171000 à 171051 sauf 171010	De 171000 à 171219 sauf 171010
Agents en poste au 31 décembre				
Nombre d'agents en poste	92	107	94	293
Effectif moyen à l'année (ETP)	96	103	94	293
Type de contrat de travail				
Titulaires au 31.12.24	25	16	27	68
Stagiaires de la FP au 31.12.24	0	0	0	0
Agents de droit public CDI au 31.12.24	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
Contractuels CDD de la FP au 31.12.24	Non concerné	Non concerné	2	2
Détachés au 31.12.24	17	47	34	98
Agents de droit privé CDI au 31.12.24	43	39	28	110
Agents de droit privé CDD au 31.12.24	1	4	3	8
Apprenti au 31.12.24	6	1	0	7
Stages rémunérés « dans l'année »	0	0	0	0
Stages non rémunérés « dans l'année »	9	2	0	11
Sexe des agents au 31 décembre				
Femmes	8	12	57	77
Hommes	84	95	37	216
Tranches d'âge des agents au 31 décembre				
Âge < 20 ans	4	1	0	5
Âge : [20 - 30]	13	8	10	31
Âge : [30 - 40]	23	18	13	54
Âge : [40 - 50]	22	31	31	84
Âge : [50 - 60]	27	38	30	95
Âge : [60 - 70]	3	11	10	24
Mouvements « dans l'année »				
Arrivées, renforts et remplacements	43	15	18	76
Départs (retraite, mutation, fin de contrat, etc..)	18	13	12	43
Absentéisme (calculé avec Effectif moyen à l'année)				
Taux d'absentéisme	11,2%	12,9%	3,6%	8,8%
Accidents (calculé avec ETP moyen à l'année)				
Nombre d'accidents de travail avec arrêt	6	7	1	14
Nombre d'accidents de trajet avec arrêt	1	2	0	3
Nombre d'accidents de trajet/travail sans arrêt	1	2	4	7
Taux de fréquence	38,9 %	42,3 %	6,6 %	29,7 %
Taux de gravité	0,24 %	3,81 %	0,03 %	2,32 %
Formation				
Nombre d'agents ayant bénéficié d'au moins une formation	87	100	81	268
Nombre total de jours de formation	379	480	391	1150
Dont nombre de jours dédié à l'hygiène et la sécurité au travail	150	203	12	365

En 2024, le service production Drac Romanche et le pôle études et travaux de la SPL EDGA ont rejoins les équipes du département de l'eau de Grenoble Alpes Métropole. 50 employés ont été transférés, majoritairement des CDI de droit privé, ce qui a augmenté leur nombre de 80%. Le nombre d'agents détachés a aussi augmenté (+38%), tandis que celui des agents titulaires a diminué (-32%). 32% du personnel est âgé de 50 à 60 ans, présageant des départs massifs à la retraite dans les 10 prochaines années. Malgré des actions de sécurité renforcées depuis mars 2023, les accidents du travail avec arrêt ont augmenté à la régie eau potable (+4) et restent élevés à la régie assainissement (7 accidents), en partie suite à l'augmentation des effectifs à la régie eau potable.

LES INSTANCES DE REPRÉSENTATION DU PERSONNEL

COMITÉ TERRITORIAL (CT)

Le comité technique (CT) est une instance de dialogue social composée de représentant.e.s du personnel et de la collectivité, qui se réunit régulièrement (environ 6 fois par an). Son rôle est consultatif. Il émet des avis sur l'organisation et au fonctionnement des services, l'aménagement du temps de travail, les suppressions d'emploi, les règlements intérieurs, les contrats d'apprentissage, le plan de formation...

CT 01 Janvier 2024 (pour info)	Point d'étape n°1 sur le transfert de la SPL Eaux de Grenoble Alpes
CT 27 juin 2024 (pour info)	Point d'étape n°2 sur le transfert de la société publique locale (SPL) Eaux de Grenoble Alpes Point d'étape recrutement par le SYMBHI des agents de la Commission Locale de l'Eau
CT 17 octobre 2024 (pour avis)	Modification des 2 règlements du temps de travail (public et privé) dans la continuité de l'évaluation du projet ROTT Réorganisation du département de l'eau et transfert de personnel de la SPL EDGA du 01.01.2025
CT 10 décembre 2024 (pour avis)	Mise en place des autorisations spéciales d'absence "égalité" Note d'organisation du temps de travail des services réseaux eau et sources

LE RAPPORT SOCIAL UNIQUE

L'article 5 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 prévoit la rédaction chaque année du Rapport Social Unique (RSU). Il est présenté aux membres du comité technique pour avis puis à l'assemblée délibérante et est rendu public sur le site internet de la collectivité. Les indicateurs du RSU ont vocation à constituer le socle d'analyse pour établir les lignes directrices de gestion. Il permet la réalisation d'un état des lieux des données RH et vise à promouvoir le dialogue social.

Le rapport de cette année n'est pas disponible au moment de l'écriture du présent rapport annuel.

COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE (CSE)

Le Comité Social et Economique est l'instance représentative du personnel de droit privé qui a succédé aux anciennes instances représentatives suivantes : délégués du personnel, comité hygiène sécurité et conditions de travail et comité d'entreprise.

Le CSE a pour rôle d'exprimer les réclamations individuelles et collectives des salariés, de veiller à l'application des réglementations du travail, de promouvoir la santé, la sécurité sur le lieu de travail. Le CSE des salariés des régies eau potable et assainissement de Grenoble-Alpes Métropole a été élu en novembre 2021 pour un mandat débutant en décembre 2021 d'une durée de 4 ans. Le CSE est constitué de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

En 2024, 10 séances ont eu lieu ayant traité les sujets suivants (non exhaustif) :

- liste du personnel au 1er Janvier 2024 ;
- futur règlement d'astreinte ;
- bilan pluriannuel sur les accidents du travail ;
- moyens d'informations des salariés sur l'action sociale du CSE ;
- budget prévisionnel 2024 ;
- transfert de la distribution SPL EDGA, Retour rencontre CSE SPL / CSE Metro ;
- règlement intérieur du CSE ;
- garantie Malakoff ;
- nouvelle organisation du département de l'eau et des directions opérationnelles ;
- chèques vacances, visites médicales, plan canicule.

ACTUALITÉS DU PERSONNEL

Préparation de l'accueil des salariés de la SPL EDGA

A partir de la délibération du 29 mars 2024 actant la reprise en régie directe des missions de distribution confiées à EDGA, les équipes de la régie eau potable ont été monopolisées pour préparer les conditions d'accueil du personnel transféré.

Des entretiens individuels ont été conduits et chaque personne a fait l'objet d'un suivi administratif pour assurer sa continuité de carrière.

Dans le même temps, des groupes de travail entre les cadres régie et EDGA ont eu lieu pour définir l'impact organisationnel de ce rattachement dans l'organigramme des Régies. La nouvelle direction d'exploitation des réseaux d'eau potable et assainissement a été réorganisée en profondeur. L'essentiel des missions d'exploitation sont désormais internalisées sous la régie directe de la Métropole.

Enfin, tous les services de gestion des moyens (RH, bâtiments, sécurité, informatique, véhicules...) ont travaillé à l'accueil du personnel.

Notamment la gestion du bâtiment Vaujany a été en grande partie transférée également, permettant à l'activité d'être maintenue sur ce site.

Séminaire sécurité du personnel technique au Stade des Alpes



Le 14 mai 2024, une matinée dédiée à la sécurité a été organisée dans le but de renforcer et promouvoir une culture de la sécurité à tous les niveaux du département de l'eau. Cette initiative visait à sensibiliser aux enjeux de la prévention des risques professionnels et à encourager les comportements sécuritaires afin de réduire les risques d'accidents ou de maladies, tout en favorisant la cohésion d'équipe. Elle s'est appuyée sur deux principes fondamentaux de sécurité :

- la minute d'arrêt ;
- osez dire.



**PRINCIPES DE
SÉCURITÉ**
Retour séminaire



LA MINUTE D'ARRÊT

- Je prends une minute pour analyser la situation
- Je réfléchis à l'analyse des risque et aux moyens appropriés face aux risques identifiés (EPI, signalisation...)
- Je sécurise **AVANT** d'agir
 - j'atténue ou (1er principe de prévention) je **supprime** le risque si possible
 - Si **tout est sécurisé**, je peux démarrer
 - Sinon je stop et j'**OSE DIRE** à mon superviseur et collègues les situations non maîtrisées

OSEZ DIRE

1 accident sur 3 est causé par un dysfonctionnement connu des services

Nous sommes tous responsables de notre sécurité et de la sécurité de nos collègues

N'hésitez pas à faire remonter toute situation à risque non identifiée à votre hiérarchie et votre équipe



PARTIE 2

La préservation des ressources

LE PATRIMOINE NATUREL

L'eau potable distribuée a 3 origines principales :



← Puits du Drac

01

Le champ captant du Drac (Rochefort)

Les eaux de Rochefort sont prélevées dans la nappe alluviale du Drac (champ captant du Drac situé à Varcès) et pompées à environ 30m de profondeur. Le champ captant bénéficie d'un des plus grands périmètres de protection de captage d'Europe avec 2 329 hectares, dont 500 de protection absolue. Une partie importante est classée en Réserve Naturelle Régionale (RNR des Isles du Drac)



← Puits de la Romanche

02

Le champ captant de la Romanche (Jouchy et Pré-Grivel)

Les eaux de Jouchy et Pré Grivel sont prélevées dans la nappe alluviale de la Romanche sur les communes de Vizille (Pré Grivel) et de Saint Pierre de Mésage (Jouchy), à environ 30m de profondeur. Ce champ captant est protégé par un périmètre de protection de 324 hectares, dont 12,5 hectares de périmètre immédiat et absolu.

Drac et Romanche. Les eaux de ces 2 champs captants sont distribuées sans aucun traitement. C'est une spécificité rare en Europe



← Captage Arthaud à Seyssins

03

Les autres ressources

De nombreuses sources gravitaires sont situées sur les contreforts des 3 massifs (Vercors, Chartreuse et Belledonne) et 2 puits en nappe. L'exploitation de ces ressources locales permet l'économie d'installations d'adduction et de pompage, elles nécessitent généralement des traitements de désinfection compte tenu d'une filtration naturelle insuffisante.

BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DE LA PRÉSERVATION



ÉTAT D’AVANCEMENT DES PROCÉDURES DE DUP

Tout captage exploité pour un usage d’eau potable doit avoir une DUP (Déclaration d’Utilité Publique) qui précise la quantité de prélèvement d’eau autorisée sur le milieu, les limites des différents périmètres de protection et les servitudes associées. Cette procédure qui passe par une phase d’études, des avis d’hydrogéologues, une

enquête publique (...) est longue et prend plusieurs années.
Parmi les 57 captages exploités par la Métropole, 14 n’ont pas de DUP dont 6 ont été identifiés comme étant pérennes dans le cadre du schéma directeur. Par ailleurs, les 4 captages de la ROMANCHE (Jouchy

et Pré Grivel) et du DRAC (Rochefort et puits des Iles) alimentent plus de 85% de l’agglomération et ont des DUP très anciennes qui ont besoin d’être révisées. La priorité a été portée sur ces 10 captages pour l’obtention d’un arrêté de DUP à l’horizon 2027/2028.

Captages Prioritaires	Nombre captages	Avancement obtention DUP (2023)	Avancement obtention DUP (2024)
JOUCHY et PRE GRIVEL (VIZILLE/SAINT PIERRRE DE MESSAGE)	2	23%	48%
DRAC ET PUIITS DES ISLES (VIF/VARCES)	2	25%	42%
CROZ/FONTFROIDE et RUISSET (SARCENAS)°	3	59%	59%
EZY / SAINT JEAN (NOYAREY)	2	22%	56%
MATHIEUX (SECHILIENNE)	1	3%	4%
JONIER (LE GUA)	1	45%	55%

Une programmation globale a par ailleurs été mise en place pour l’ensemble des ressources de Grenoble Alpes Métropole à l’horizon 2035.

LA DÉMARCHE ZONES DE SAUVEGARDE, POUR LES CAPTAGES DU DRAC ET DE LA ROMANCHE

Les captages du DRAC et de la ROMANCHE sont classés d'intérêt stratégique régional dans le SDAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Agence de l'eau) ; ils sont en effet situés à proximité de bassins de population importants, sont très productifs et disposent d'une eau d'excellente qualité. Compte tenu de l'importance majeure de ces captages pour la Métropole mais aussi pour les territoires voisins, l'agence de l'eau demande au gestionnaire de ces captages de coordonner un programme de protection à long terme.

Au-delà de la DUP qui constitue la protection réglementaire du captage, de nombreuses actions sont possibles pour améliorer la protection de ces ressources et assurer le maintien de la qualité de l'eau et du potentiel quantitatif.

Un comité de pilotage associant les services de l'Etat, l'Agence de l'eau et la Métropole pilote

cette démarche en plusieurs phases. Un comité de suivi représentant les communes, les représentants des activités du territoire est associé à chacune des étapes pour validation.

La première étape est un diagnostic d'ensemble permettant d'identifier le fonctionnement des ressources et leurs vulnérabilités. Sur cette base sont définies des zones à enjeu à protéger : les zones de sauvegarde.

Sur ces zones de sauvegarde, un travail est en cours avec les représentants des activités susceptibles d'interférer sur la qualité de la ressource et son potentiel quantitatif afin de définir les actions permettant de réduire les risques.

Un programme d'action sera ainsi défini en 2025 et validé par le comité de pilotage et le comité de suivi. Des réunions d'information auront lieu en 2026.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, DES IMPACTS SUR NOS OUVRAGES

Le territoire est soumis à de multiples risques naturels : glissement de terrain, feu de forêt, inondation, chute de pierres... Une grande partie des installations d'eau et d'assainissement sont soumises à un ou plusieurs de ces risques. Les captages gravitaires, situés en zone montagneuse, sont particulièrement concernés. Un programme de rénovation et mise aux normes des captages va être engagé, à partir de diagnostics et d'une notation multicritères, qui permettront d'établir une priorisation et de définir les budgets nécessaires à la préservation des ouvrages.

Plusieurs études sont engagées sur différents sites, afin de préparer les travaux qui seront réalisés en 2025 et 2026 : réhabilitation du captage de Gorge et sécurisation du village de St Barthélémy de Séchillienne, mise aux normes du

captage de Pré Rivoire à La Tronche, protection contre les chutes de blocs du captage des Mousses à St Paul de Varces...

Le changement climatique entraîne une augmentation de certains aléas naturels, déjà observée sur la Métropole : canicules, feux de forêt, chutes de pierres notamment. Pour mieux connaître la vulnérabilité des installations d'eau et d'assainissement face à ces aléas, et prendre les mesures nécessaires pour garantir la continuité du service public, un poste spécifique a été créé en 2024. Les premières actions seront réalisées en 2025.

PROJETS CONDUITS POUR LA PRÉSERVATION

01

Sécurisation du captage Arcelles

La rupture d’une voûte pendant une opération de débardage de bois en période de fortes intempéries a causé un phénomène turbide élevé obligeant à mettre en œuvre une restriction de consommation.

L’étude visant à déterminer l’origine de l’événement a mis en évidence la nécessité d’interdire la circulation des engins lourds à proximité du captage. Des travaux de sécurisation des ouvrages ont été lancés en lien avec le service exploitation, et un dialogue avec les acteurs forestiers a été mis en place. Les communes, l’office national des forêts (ONF) et le centre national de la propriété forestière (CNPF) ont été mobilisés afin d’adapter les pratiques d’exploitation forestière sur le massif en amont du captage.



02

Droit de préemption en périmètre de protection de captage

L’action foncière est levier fort en vue d’assurer la compatibilité des usages du sol avec la préservation des ressources en eau.

Le partenariat avec la SAFER permet d’exercer une veille foncière et de mobiliser son droit de préemption au profit de la collectivité sur les parcelles des périmètres de protection en zone agricole.

Cet outil a été complété par l’activation du droit de préemption urbain en périmètre de protection rapprochée, qui permet une veille et un droit de préemption sur l’ensemble des parcelles, quel que soit leur zonage.



PARTIE 3

La Production d'eau

LE PATRIMOINE TECHNIQUE DE PRODUCTION



← Station de pompage Mails - St-Égrève

01

L'adduction

Les conduites d'adduction transportent l'eau prélevée sur les captages vers les réservoirs de stockage. La Métropole recense 300 km de réseau d'adduction.



← Réservoir Jouchy

02

Le stockage

La topographie de la région grenobloise a conduit les services d'eau à s'équiper de nombreux points de stockage pour garantir l'alimentation de multiples lieux d'habitation avec des pressions adaptées. Sur le territoire métropolitain, 153 réservoirs ont été recensés dont 10 sont en arrêt définitif de service.



← Analyseur de chlore

03

Le traitement

À l'inverse des autres ressources, l'eau distribuée depuis les champs captant du Drac et de la Romanche (environ 90% des besoins) ne nécessite aucun traitement pour satisfaire aux exigences sanitaires. Toutefois, pour garantir la sécurité des usagers, l'intégralité du réseau est équipée d'appareils de traitement de secours..

BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DE LA PRODUCTION

LES VOLUMES PRODUITS

Les volumes sont disponibles dans l’annexe des « volumes circulants ».

	2020	2021	2022	2023	2024
Total Production	34 291 076 m³	34 865 240 m³	35 391 921 m³	35 798 703 m³	36 253 978 m³
Évolution	+1,9%	+ 1,7%	+1,5%	+1,1%	+1,2%

LA CONFORMITÉ DE L’EAU DISTRIBUÉE



Contrôle de qualité de l'eau sur site avec Rafaël Farley, apprenti à la régie.

La qualité de l’eau est surveillée par deux démarches : le suivi réglementaire et l’autosurveillance interne. Le premier est administré par l’Agence Régionale de Santé (ARS) et répond aux attentes fixées dans la réglementation française en termes de nature des analyses à réaliser et de leur fréquence. Les résultats sont exposés à travers les bilans annuels ARS distribués aux usagers chaque année avec la facture. Le second est un contrôle complémentaire organisé par l’exploitant pour une meilleure réactivité en cas d’anomalie.

Une synthèse des deux modes d’analyse permet de mettre en valeur une évaluation représentative de la qualité générale de l’eau des réseaux de la métropole.

Contrôles réglementaires (ARS)		2020	2021	2022	2023	2024
Taux de conformité microbiologique	Nb prélèvement total	1491	1462	1210	1413	1413
	Nb prélèvements conformes	1480	1451	1201	1396	1400
	Taux de conformité (%)	99,26%	99,25%	99,26%	98,78%	99,08%
Taux de conformité physicochimique	Nb prélèvement total	352	597	198	612	352
	Nb prélèvements conformes	348	593	196	585	352
	Taux de conformité (%)	98,86%	99,33%	98,99%	95,6%	100%

LE NOMBRE DE RESTRICTIONS DE CONSOMMATION

Une restriction de consommation concernant une vingtaine de foyers alimentés par le réservoir des Alloux a eu lieu sur la commune de Vaulnaveys-le-Bas du 18/09 au 20/09/2024 suite au constat d’une infraction sur un citerneau : Une grille d’aération avait été cassée donnant potentiellement accès à l’eau. Les analyses réalisées en urgence par l’ARS ont confirmé l’absence de pollution avérée.

RÉSULTATS D'ENQUÊTES SUR LES NON-CONFORMITÉS RÉGLEMENTAIRES DE L'ARS

En 2023, le taux de conformité réglementaire moyen microbiologique de la Métropole est de 98,83% sur le réseau de distribution avec 1029 prélèvements. Le taux de conformité réglementaire moyen physico-chimique était de 98,55% sur 207 prélèvements sur le réseau de distribution.

En 2024, le taux de conformité réglementaire moyen microbiologique de la Métropole est de 99,08% sur le réseau de distribution avec 1413 prélèvements. Le taux de conformité réglementaire moyen physico-chimique était de 100% sur 352 prélèvements sur le réseau de distribution. Ces taux de conformité moyens sont stables dans le temps et traduisent de très bons résultats notamment cette année. Ce bilan met en évidence la très bonne qualité de l'eau distribuée sur le territoire en situation habituelle. A noter que la majorité de l'eau distribuée présente cette qualité sans nécessiter le moindre traitement, ce qui est unique en France pour des volumes aussi importants.

Les non-conformités microbiologiques mineures ont été constatées dans les communes de Brié et Angonnes (1 NC sur 8 prélèvements), Grenoble (3 NC sur 212 prélèvements), Corenc (1 NC sur 17 prélèvements), Gières (1 NC sur 20 prélèvements), Herbeys (1 NC sur 9 prélèvements), le Fontanil-Cornillon (1 NC sur 21 prélèvements), Saint-Martin-d'Hères (1 NC sur 49 prélèvements), Saint-Pierre-de-Mésage (1 NC sur 7 prélèvements), Saint-Egrève (2 NC sur 42 prélèvements) et Varcès-Allières-et-Risset (1 NC sur 17 prélèvements). Ces indicateurs sont calculés sur la base du nombre de rapport non-conformes réceptionnés pour le compte de l'Agence Régionale de Santé.

Leur faible nombre traduit un défaut relatif au domaine privé de l'usager contrôlé aléatoirement plutôt qu'une mauvaise qualité du réseau de distribution public d'eau potable. Une non-conformité microbiologique a été constatée sur le réseau de distribution de Varcès-Allières et Risset en août 2024. Une chloration et des travaux d'urgence ont été réalisés au réservoir pour rétablir la conformité, mais l'ouvrage nécessite des travaux d'ampleur. Ceux-ci sont prévus en fin d'année 2025. Son état actuel ne permettant plus de distribuer de l'eau sans aucun traitement (infiltration d'eau de pluie dans les cuves), une désinfection par chloration est mise en place pour garantir la sécurité sanitaire de l'eau jusqu'à la réalisation des travaux. Ces développements bactériens affectent le plus souvent l'eau provenant de sources issues de sous-sols karstiques qui ne permettent pas une



Filtration de l'eau brute aux Bits à Séchilienne

filtration naturelle suffisante de l'eau, en particulier lors des épisodes pluvieux intenses qui lessivent les sols. Dans une moindre mesure, une pollution bactérienne peut aussi trouver son origine dans un ouvrage de stockage (réservoir) vieillissant ou être favorisée par le surdimensionnement des réservoirs associés à la défense incendie. Ces écarts sont pris en gestion sous 24h donnent systématiquement lieu à des actions de recontrôles et des travaux ou actions correctifs.

LE NOMBRE D'INTERRUPTION NON PROGRAMMÉE DES RÉSEAUX DRAC ET ROMANCHE

Les réseaux Drac et Romanche sont les voies majeures d'acheminement d'eau potable de la Métropole et du Grésivaudan. Tous les efforts sont déployés pour éviter les interruptions de service non programmées sur ces conduites. Cette année, il n'y a aucune interruption à déployer malgré les inondations en proximité immédiate des captages de Jouchy en juin 2024.

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'interruptions de service non programmées des réseaux Drac et Romanche	0	0	0	0	0

PROJETS CONDUITS POUR LA PRODUCTION

01

Réfection du captage des Arcelles

Rupture d’une voûte suite à une opération de débardage et à de fortes intempéries qui a causé un phénomène turbide élevé obligeant à mettre en œuvre une restriction de consommation. Des travaux d’urgence pour sécuriser le captage ont été diligentés par le service d’exploitation et la mission préservation des ressources en eau ; des travaux de réhabilitation de la zone endommagée sont en cours.



Capatage des Arcelles ↑

02

Galerie du Rondeau

Suite aux travaux de réaménagement de l’échangeur routier du Rondeau à Grenoble, un nouvel ouvrage de passage sous l’autoroute A480 a été mis en service pour dévier deux réseaux. Il s’agit d’une galerie technique faisant transiter une des canalisations principales d’alimentation en eau de la Métropole et une des canalisations principales du réseau d’assainissement. Elle passe à 10 mètres de profondeur. La Métropole a investi 8 340 000 €HT. dans la création de cet ouvrage.



Galerie de Rondeau ↑

03

Alimentation de St-Egrève par le Drac

Dans la poursuite des investissements du Schéma Directeur d’Eau Potable, des travaux d’ampleur ont été réalisés sur la commune de Saint-Égrève pour permettre son raccordement au réseau Drac/Romanche. Une nouvelle station de pompage, des canalisations d’adduction avec notamment un passage technique par le pont-barrage, ainsi que des travaux sur les deux réservoirs historiques ont été menés pour permettre la sécurisation de l’alimentation début 2025. Le coût global des travaux s’élève à 5 930 000 € HT, et plus de 4 000 mètres linéaires de réseaux ont été posés.

PARTIE 4

La distribution d'eau

LE PATRIMOINE TECHNIQUE DE LA DISTRIBUTION



← Remplacement d'une conduite percée

01

Les conduites

Les conduites de distribution transportent l'eau depuis les réservoirs de stockage jusqu'à l'abonné. La Métropole recense 1 553 km de réseau de distribution.



← Ventouse

02

Les organes hydrauliques : les points de fragilité

Le réseau de Grenoble-Alpes Métropole est parsemé d'accessoires essentiels permettant d'en contrôler le comportement hydraulique. Il compte 359 régulateurs de pression et 1 072 ventouses (certaines étant sur les réseaux d'adduction).

La maintenance préventive de ces appareils est au cœur de la politique d'exploitation des réseaux. Assurer leur entretien régulier permet de restreindre les coupures d'eau vécues par les usagers à l'imprévisible (casses de conduite, accidents etc...).



← Compteur d'eau

03

Les compteurs

Chaque abonné au service est équipé d'un compteur permettant d'établir une facture sur la base d'une relève annuelle. Il y a 174 840 compteurs sur le réseau.

L'âge du parc est disponible en annexe « pyramide des âges ».

BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DE LA DISTRIBUTION

LES CONDUITES : BILAN DES RECHERCHES DE FUITES ET DE LEUR RÉPARATION

	Régie directe	EDGA	Total
Recherches de fuites 2022	510	135	645
Recherches de fuites 2023	532	127	659
Recherches de fuites 2024	402	100	502
Interventions sur canalisation 2022	101	39	140
Interventions sur canalisation 2023	99	23	122
Interventions sur canalisation 2024	85	21	106
Interventions sur branchements 2022	307	48	355
Interventions sur branchements 2023	194	59	253
Interventions sur branchements 2024	177	34	211

LES ORGANES HYDRAULIQUES : BILAN DU CONTRÔLE PRÉVENTIF

Les régulateurs et les ventouses sont des points névralgiques d'un réseau d'eau.

Un dysfonctionnement de ces appareils conduit à des interventions d'urgence et parfois des interruptions de services qui peuvent être évitées par une maintenance préventive organisée.

Pour cela, la Régie d'exploitation de l'eau potable et la SPL EDGA planifient

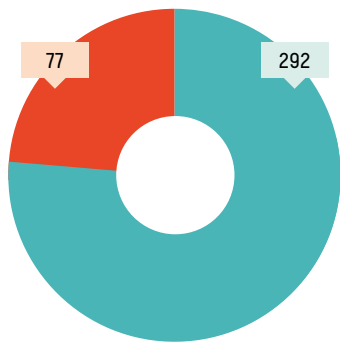
un contrôle préventif annuel ou tous les deux ans (selon les organes).

A compter de 2024, le rythme des contrôles des régulateurs et des ventouses passe pour les :

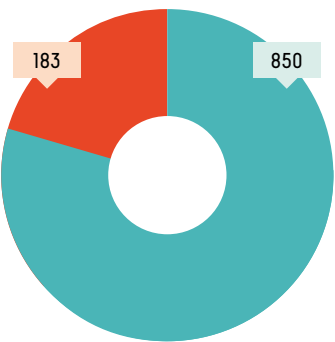
- régulateurs a une fois tous les 2,5 ans en alternant contrôle simple et contrôle avec démontage ;
- ventouses a une fois tous les 5 ans.

Ce nouveau rythme est conforme aux prescriptions constructeur et libérera du temps aux équipes pour engager le contrôle préventif des vannes stratégiques. Le rythme de 1 an avait été fixé en 2021 pour dresser un inventaire des équipements et engager la culture préventive tout en améliorant la connaissance des agents de leur réseau. Ces objectifs sont atteints.

Bilan du contrôle préventif des régulateurs au 31.12.2024



Bilan du contrôle préventif des ventouses au 31.12.2024



Réalisé Non réalisé

LES COMPTEURS : BILAN DU RENOUVELLEMENT

La pyramide des âges est disponible en annexe.

Le budget prévoyait 10 000 compteurs à renouveler(Régie d’exploitation et SPL EDGA).

En 2024, 10 627 compteurs ont été renouvelés.

	2021	2022	2023	2024
Compteurs remplacés	9 035	9 317	10 272	10 627



↑ Thibaut intervient sur un compteur

PROJETS CONDUITS POUR LA DISTRIBUTION

01

Périmètre de la reprise d’activités de la SPL EDGA

La reprise en régie des activités confiées ancienne-
ment à la SPL EDGA représente :

- 36 salariés dont quelques postes supports (RH, compta, secrétariat, etc...) avec internalisation de la distribution de l’eau potable et 3 ETP vers la CCLG ;
- gestion de l’exploitation des réseaux d’eau potable (entretien, astreinte, recherche de fuites, travaux...) ;
- 11 communes dont Grenoble-plus de 540 Km de réseaux (soit 34 % du réseau de distribution de la Métropole) ;
- 203 000 habitants.

03

Enjeux et évolutions de l’organisation du département de l’eau

A l’occasion de la reprise d’activités de la SPL EDGA au sein du Département de l’Eau de la Métropole, une réorganisation des activités techniques et de l’organi-
gramme sont nécessaires. Elle a nécessité de suivre les principes suivants :

- des objectifs prioritaires de performance tech-
nique et de qualité de service partagés comme
prérequis aux évolutions organisationnelles ;
- une cohérence avec la mise en œuvre de services
techniques mutualisés au besoin des régies eau
potable et assainissement ;
- une clarté et une lisibilité des missions / des
activités du cycle de l’eau au travers de l’organi-
gramme cible ;
- une efficience de l’organisation appelant à
trouver un équilibre approprié de mobilisation de
la polyvalence et de la spécialisation, ainsi que
de la territorialisation et de la centralisation pour
l’exploitation eau potable.

02

Méthode de travail

Un travail a été engagé avec les personnels concernés par cette intégration, au travers d’entretiens indivi-
duels et de groupes de travail. En particulier, les mana-
gers ont été mobilisés (SPL EDGA et de la Métropole)
pendant plusieurs ateliers afin d’interroger l’organisa-
tion du Département de l’Eau dans sa globalité, et plus
spécifiquement la direction de l’exploitation. L’objectif
des échanges visait à réfléchir et partager une orga-
nisation-cible permettant de conforter l’organisation
à mettre en place au 1er janvier 2025. Les principes
d’organisations étant différents entre les structures
SPL EDGA et le département de l’eau de la Métropole,
les principes de réorganisation des équipes ont été
recherchés (polyvalence vs spécialisation, territoriali-
sation vs centralisation, matricielle vs hiérarchique...).

L’objectif était d’apporter une vision complémentaire
aux réflexions conduites par les groupes de travail
orientées vers l’assurance immédiate de la continui-
té de service et le positionnement des équipes au
1er janvier 2025.

Ce travail a permis de proposer une cartographie des
missions et des activités. Des réunions régulières avec
les CSE des régies de la Métropole et de la SPL EDGA
ont eu lieu pendant l’année 2024 pour évoquer le
transfert de la distribution de la SPL EDGA.

L'ÉTAT DES RÉSEAUX : LE RENDEMENT ET LES FUITES

LE RENDEMENT DU RÉSEAU PUBLIC

	2020	2021	2022	2023	2024
Total production en m³	34 291 076	34 865 240	35 391 921	35 798 703	36 153 978
Total exportation en m³	6 040 183	6 468 793	6 969 983	7 295 866	7 152 077
Total importation en m³	2 121 845	2 035 031	1 631 177	1 238 590	1 323 597
Total consommation en m³ (année civile)	25 128 374	25 293 570	24 753 802	24 436 236	24 426 846
Rendement global GAM	85,6%	86,1%	87%	85,7%	84,3%
Seuil réglementaire GAM	76%	76%	76,2%	76,0%	76,5%
Volumes perdus dans les fuites en m³	5 244 363	5 137 907	4 823 777	5 305 191	5 998 652
Indice linéaire de pertes (ilp)	8,2 m³/km/j	8,9 m³/km/j	8,4 m³/km/j	9,2 m³/km/j	10,6 m³/km/j

On constate une légère augmentation de la production (+1,2%) en 2024. Pour la première année depuis le transfert de la compétence eau potable, le volume des exportations diminue (-2%) probablement en lien avec l'activité des industriels du territoire de la CCLG en 2024 .

Le volume de consommation est assez stable (baisse de 0,3 % en 2024) même si l'on constate des baisses importantes chez certains gros consommateurs non domestiques (CHU de La Tronche depuis 2022, golf de Bresson).

On observe un recul du rendement de l'agglomération, provoqué par plusieurs facteurs :

- une augmentation des fuites (dont une baisse de 1 point du rendement de Grenoble) ;
- une baisse des volumes exportés vers le Grésivaudan ;
- Pour la deuxième année, le service observe chez certains gros consommateurs une démarche de réduction de leur consommation d'eau, suite à la

mise en place du tarif progressif, à l'inflation des coûts des matières premières et à la mise en place du « plan sobriété eau » du gouvernement en 2023. Cette observation n'est cependant pas homogène sur le territoire et à plus ou moins d'impact sur le rendement communal ;

- un très fort absentéisme en 2022 et 2023 dans les équipes de releveurs de la SPL EDGA. Dans cette situation, beaucoup de relèves n'ont pu être assurées en

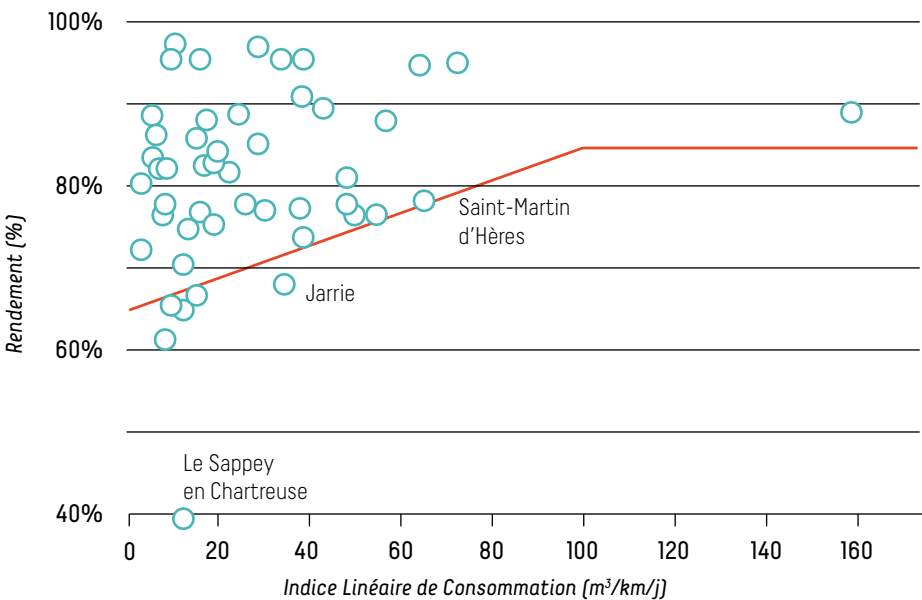
2022, laissant courir des fuites en domaine privé une année supplémentaire. Les relèves de 2023 nous ont permis de signaler ces fuites aux propriétaires. Leur réparation a entraîné une baisse soudaine des consommations dans certaines communes, pour lesquelles nos seuils d'alerte des débits de fuite doivent désormais être réévalués.

En 2025, le service d'exploitation est désormais pourvu d'une équipe interne dédiée entièrement à la recherche et réparation de fuites. Cela est permis par la réintégration en régie des missions de distribution anciennement confiées à la SPL EDGA. Cette équipe aura pour tâche d'améliorer l'efficacité de la lutte contre les fuites.

LA CONFORMITÉ AU SEUIL RÉGLEMENTAIRE

En 2016, les rendements ne dépassaient pas le seuil réglementaire pour 16 réseaux communaux.
En 2023 les rendements ne dépassent pas le seuil réglementaire pour 2 réseaux communaux.
En 2024 les rendements ne dépassent pas le seuil réglementaire pour 7 réseaux communaux.

Conformité des rendements au seuil réglementaire 2023



Les communes sous le seuil réglementaire seront prioritaires pour la programmation de travaux de renouvellement (service travaux) et feront l’objet de campagnes de recherche de fuites accrues (service d’exploitation).

Les rendements inférieurs au seuils réglementaires sont analysés de la manière suivante :

1. Des fuites doivent être réparées, mais n’ont pas été trouvées en 2024 par l’exploitation. Les investigations seront poursuivies en 2025.
a.le Sappey en Chartreuse, Brié et Angonnes, Saint Pierre de Mésage
2. Certains réseaux étaient en état satisfaisant en 2023, mais ont subi une baisse importante de consommation (non domestique ou fuite en domaine privé). A ce niveau plus faible de consommation, l’état du réseau ne suffit plus à dépasser le seuil réglementaire. Ils doivent désormais être renforcés pour convenir à une consom-

mation plus faible et les seuils d’alertes doivent être réévalués :

- a. Vaulnaveys le Bas, Vaulnaveys le Haut, Jarrie.
3. Des réseaux sont maintenus chaque année trop proches du seuil réglementaire, et tout événement défavorable bascule le rendement sous le seuil, fuites ou chutes de consommation. Ces réseaux doivent être renforcés pour éloigner durablement le rendement du seuil réglementaire.
a. Vaulnaveys le Bas, Vaulnaveys le Haut Brié et Angonnes

Parmi les satisfactions du travail fait, on observe des réseaux anciennement mauvais dont la bonne performance est maintenue : Venon, Noyarey, Seyssinet-Pariset, Fontaine, Vizille, Séchilienne, Saint Georges de Commiers, Le Gua, Miribel-Lanchâtre, Saint-Paul-de-Varcès, Le Pont de Claix.

PARTIE 5

La qualité du service à l'utilisateur

LES MOYENS POUR LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER



← Facture d'eau

01

Un prix inférieur à la moyenne nationale

Pour une consommation de 120 m3, le prix moyen 2025 de l’eau et de l’assainissement moyenne est de 3,41 €/m3 TTC, ce qui situe la métropole en dessous de la moyenne des prix pratiqués en France.



← Leïla, Marine et Rosalie accueillent les usagers au pôle abonnés de Saint-Martin-d'Hères

02

La disponibilité du service 24h/24

La relation directe entre les usagers et le service public d’eau potable est assurée par :

- 4 sites d’accueil des abonnés à Grenoble, Seyssinet-Pariset, le Pont de Claix et Saint Martin d’Hères ;
- un standard téléphonique commun aux régies eau potable et assainissement ;
- un standard d’astreinte (nuit et week-end).



← Chantier nocturne à Muriannette en 2022

03

Les astreintes techniques

La Régie d’exploitation et la SPL EDGA sont organisées pour assurer une disponibilité permanente couvrant tous les besoins d’exploitation et d’intervention d’urgence, y compris la nuit, le week-end et les jours fériés.

Une rotation hebdomadaire du personnel d’astreinte garantit la disponibilité de huit agents d’exploitation et d’un cadre. Des chantiers de nuits sont aussi organisés pour limiter les nuisances au trafic et à la consommation.

BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DE LA RELATION À L'USAGER

LES ABONNÉS DU SERVICE

	2020	2021	2022	2023	2024
Nb d'abonnés	170 662	170 346	172 369	174 125	179 121

A partir de 2024, le mode de calcul du nombre d'abonné change. Tout compteur faisant l'objet d'une facturation permanente est désormais considéré comme abonné soit 4930 abonnés supplémentaires.

L'ACCUEIL PHYSIQUE DU PUBLIC

- Dans les 3 secteurs de la régie de l'eau potable, 4 400 visiteurs ont été accueillis.
- À Vaucanson, 5 827 visiteurs ont été accueillis.

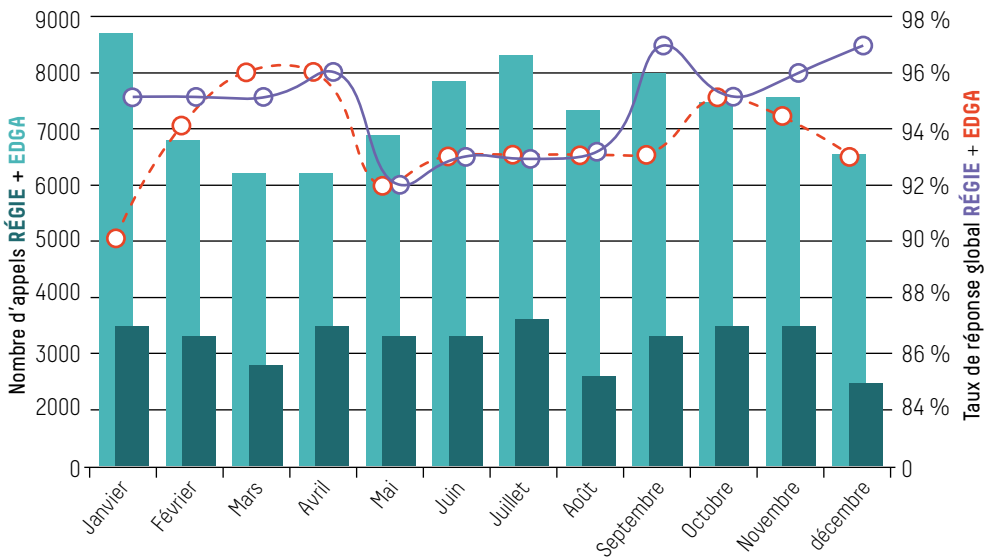
Un tiers des visites concerne la mise en place de facilités de paiement et un quart concerne la souscription ou la résiliation d'abonnement au service.

LES APPELS TÉLÉPHONIQUES

L'activité téléphonique a représenté pour le service public de l'eau 126 051 appels.

- 38 060 appels téléphoniques ont été pris en charge par le personnel de la Régie.
- Le temps moyen d'attente avant mise en relation a été mesuré à 13 secondes.
- 87 991 appels téléphoniques ont été pris en charge par le personnel d'EDGA.

- Le temps moyen d'attente avant mise en relation a été mesuré à 55 secondes.
- Après déduction des abandons rapides et des appels hors heures ouvrées, le taux de réponse global de 2024 est de 94.2 %.



LES DEMANDES ÉCRITES (DONT RÉCLAMATIONS)

Le taux de réclamation P155.1 est disponible en première annexe.

La Régie reçoit des courriers en tant qu'exploitant technique et autorité organisatrice. Les sujets portent fréquemment sur les limites d'intervention des domaines publics et privés.

La SPL EDGA reçoit des courriers en tant qu'exploitant technique mais surtout en lien avec sa mission de facturation et de recouvrement. Les courriers qui lui parviennent concernent le plus souvent des erreurs de facturation, des problèmes d'accès au site internet ou les délais de traitement.

	Courriers reçus	Délai moyen de réponse (j)
Total	2 393	7,12
Courriers de réclamation	19	27

LE RECOURS À LA MÉDIATION DE L'EAU

Ces dossiers portent soit sur des litiges concernant les interventions en domaine privé, soit sur des cas de surconsommation d'eau potable.

	2020	2021	2022	2023	2024
Dossiers liés à l'exploitation Régie					
Nombre de dossiers	6	7	7	7	12
Dossiers liés à l'exploitation SPL EDGA					
Nombre de dossiers	17	16	9	9	4

DISPOSITIF SOLIDAIRE D'ACCÈS À L'EAU – ALLOCATION SOCIALE

Grenoble-Alpes Métropole participe depuis 2016 à l'expérimentation nationale en vue de favoriser l'accès social à l'eau. La délibération du 7/04/2023 a modifié les critères d'attribution de l'allocation afin de toucher les personnes seules et les étudiants boursiers. Le nombre de bénéficiaire est passé de 10 000 à 22 000 à partir de 2023.

- **Axe 1** : nombre de diagnostics volontaires de consommation des ménages : 17 diagnostics ont été réalisés. Le pôle abonné est en cours de réorganisation afin de redynamiser cet axe.
 - **Axe 2** : une allocation d'une moyenne de 30 € a été accordée à 23 558 foyers en précarité. Cette solidarité représente un budget de 711 203 € répartie à part égale entre le budget assainisse-
- ment (33%), le budget eau potable (33%) et le budget principal de GAM (33%)
 - **Axe 3** : Le budget eau potable a contribué au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) géré par le Département à hauteur de 36 196.44 €. Le Département a accordé 338 aides aux abonnés précaires de la Métropole pour un montant global de 76 601.89 €.
- **Axe 4** : Le Conseil a adopté une délibération le 7 avril 2023 afin de travailler avec les associations du mal logement pour leur verser une somme équivalente à 18m3 d'eau gratuite par an et par personne prise en charge par ces associations. En 2024, 2 associations ont pu bénéficier de ce dispositif pour une somme totale de 3 648, 96€.

PROJETS CONDUITS POUR LE SERVICE AUX USAGERS

01

La Télé relève : un avis favorable rendu par le conseil d’exploitation. Test sur quelques communes

La télé relève consiste à équiper le compteur d’eau d’un module qui enregistre en permanence le volume d’eau consommé puis les transmet, via un réseau, à un récepteur.

Ce dispositif permet ainsi de relever à distance la consommation d’un compteur d’eau sans consultation du cadran d’affichage et d’obtenir en temps réel le relevé des compteurs ainsi que différentes informations liées à la consommation d’eau sans se rendre au domicile des usagers.

La télé relève permet à l’usager une meilleure surveillance de sa consommation et permet à la régie d’améliorer le service à l’usager, de réduire les fuites sur le réseau.

- Procédure d’ouverture et de fermeture des vannes à la demande de l’usager dans le respect des délais

02

Des Travaux de sécurisation

- De l’environnement de travail :
Une salle de détente pour chacun des trois sites a été aménagée pour les agents.
- Des agents en cas d’agression :
Installation de boutons alarme sous chacun des bureaux des agents d’accueil.

03

La Facture unique. Test sur 3 collectivités

Afin de répondre à une meilleure gestion du portefeuille d’abonnements des collectivités pour l’ensemble de ses bâtiments et équipements, le pôle abonnés propose la réception d’une facture unique totalisant les consommations des abonnements.

Ce service permet de regrouper sur une seule facture tout ou partie de contrats et de payer en une seule fois.

PARTIE 6

les investissements et travaux

LES ACTIVITÉS DU SERVICE TRAVAUX



01

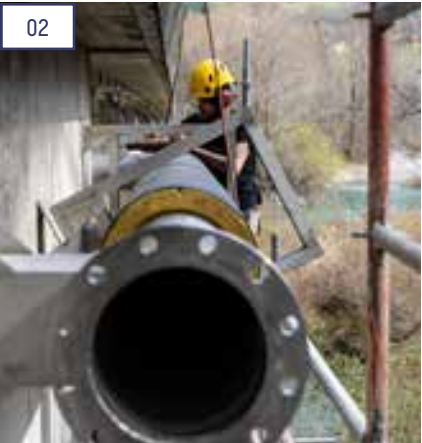
← Travaux dans la chambre de vanne des Marcellines (Pont de Claix) en avril 2023 pour augmenter le débit de l’eau potable vers le Grésivaudan

Le renouvellement des réseaux

Le budget prévisionnel 2022 prévoyait une enveloppe budgétaire totale de 11,8 M€ HT au sein du budget annexe consacrée aux opérations de :

Le réseau d’eau potable de la Métropole atteint plus de 1800 km de conduites et plus de 150 000 branchements. La régie de l’eau vise de renouveler chaque année 1 % du réseau dans une optique de gestion patrimoniale.

Ces opérations sont mutualisées, autant que faire se peut, avec les besoins de renouvellement du réseau d’assainissement.



02

← Vif-Chantier en cours pour raccorder les communes des Commiers aux ressources du Drac

La réorganisation hydraulique

L’organisation hydraulique actuelle a, en grande partie, été réalisée à l’après-guerre avec une approche principalement communale. Avec son approche intercommunale, la Métropole repense l’organisation de l’alimentation en eau dans une logique territoriale optimisée et en réalise les travaux d’adaptations nécessaires. Ces évolutions sont regroupées dans le schéma directeur, outil stratégique d’analyses et de planification, pour la Métropole.



03

← Rénovation du réservoir de Jouchy

La réhabilitation d’ouvrages

Avec plus de 150 réservoirs et plus de 50 captages d’eau potable, le patrimoine n’est pas constitué que de réseaux enterrés. Ces ouvrages au bout de quelques décennies peuvent nécessiter de coûteuses opérations de réhabilitations.

Une étude de diagnostic du génie civil des réservoirs a été initiée en 2023 pour analyser leur « état de santé » et définir lesquels devaient être réhabilités prioritairement

BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DES TRAVAUX

Les opérations par commune sont disponibles en annexe « Bilan des travaux de renouvellement de l’année ».

L’OPTIMISATION DES TRAVAUX

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d’opération de travaux réceptionnées eau et assainissement dans l’année	69	67	74	70	63
Nombre d’opération de travaux réceptionnées eau potable dans l’année	48	44	54	45	38
Nombre d’opérations mutualisées eau et assainissement	19	23	28	26	16
Nombre d’opérations mutualisées avec des travaux voirie sur l’espace public ou autres concessionnaires	78	78	78	78	5

Outre le programme d’investissements issus du schéma directeur, la programmation des opérations de renouvellement ou restructuration des réseaux ou ouvrages est issue principalement des demandes du service exploitation eau, des opérations coordonnées avec les autres compétences du département de l’eau (en particulier assainissement, d’une part, et accompagnement des aménagements de l’espace public (travaux aménagement du nœud du Rondeau, chronovélo …), d’autre part.

LE BILAN DES TRAVAUX

		2020	2021	2022	2023	2024
Renouvellement adduction	Linéaire (m)	1 062	2 467	1 626	3 589	4926
	Taux sur l’année (%)	0,44	1,03	0,68	1,50	1,64
Renouvellement distribution	Linéaire (m)	8 049	9 926	12 764	12 783	7 051
	Taux sur l’année (%)	0,51	0,63	0,81	0,81	0,45
Renouvellement total	Linéaire (m)	9 111	12 393	14 390	16 372	11 977
	Taux sur l’année (%)	0,50	0,68	0,79	0,90	0,65
		2016-2020	2017-2021	2018-2022	2019-2023	2020-2024
Taux de renouvellement sur 5 ans en %		0,92	0,89	0,82	0,82%	0,69
		2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d’ouvrages	nb	36	31	42	49	40
Nombre de branchements	nb	508	403	572	620	303

Le taux de renouvellement annuel des réseaux est de 0,66% en 2024. Le taux moyen sur 5 ans est de 0,71% en dessous de l'objectif de 1%.

Selon le dernier rapport « Panorama des services et de leur performance » de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement édité en juin 2024, sur la base de 2 818 observations (non égales à zéro), cet indicateur est évalué au plan national à hauteur de 0,65 % et de 0,61% pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants (soit en moyenne respectivement 6,5 km et 6.1 kms de réseaux sur 1 000 km ont été renouvelés sur les 5 dernières années). Le rapport précise que le rythme optimal de renouvellement d'un réseau dépend en grande partie de la pyramide des âges des tronçons qui le constituent mais aussi de la nature des canalisations, des contraintes de pose, du type de sol, de la fréquence de passage sur voirie, etc. La valeur du taux de renouvellement doit donc être considérée avec précaution. Selon une étude IRSTEA ainsi qu'une étude de la Caisse des dépôts – Institut pour la recherche et Banque des territoires publiée en 2019, plus de 60 % du réseau national a été posé après 1970 et a donc moins de 50 ans : ce rythme moyen est donc à relativiser, même s'il masque des disparités de situations très importantes. L'observatoire indique que la diversité des situations est importante : pour un réseau d'âge compris entre 20 à 40 ans, un taux de renouvellement de 0,60% n'est pas inquiétant. Il l'est davantage si l'âge du réseau se situe entre 60 et 80 ans.

En 2024, la programmation d'études et de travaux de la régie eau potable de Grenoble-Alpes Métropole a été fortement impactée par l'opération de déviation des réseaux eau et d'assainissement dans le cadre de l'aménagement du nœud dit du Rondeau entre l'A480 et la rocade sud RN87, et les 2 opérations majeures et structurantes de sécurisation et substitution des ressources en eau inscrits au schéma directeur d'alimentation en eau. Des investissements cumulés de 14,2 M€ HT ont été engagés pour la construction de plus de 11 kms de réseaux et 5 ouvrages d'eau, en vue de raccorder à la nappe souterraine du Drac, les communes de Saint Egrève et le Fontanil Cornillon d'une part, et les communes de Saint Georges de Commiers et Notre Dame de Commiers, d'autre part. Les études pour le renouvellement des canalisations d'adduction d'eau potable à Quaix-en-Chartreuse et Sarcenas ont été engagées et les premières consultations engagées.

En Isère, l'année 2024 est également marquée par des projets d'infrastructures importants dans le domaine de l'eau et des aléas exceptionnels du secteur des travaux publics face à des événements climatiques ou incidents géologiques impactant les infrastructures : travaux d'urgence après les crues dans la vallée du Vénéon, éboulement majeur sur la route départementale 1532, entre La Rivière et Saint-Gervais, qui a bloqué cet axe essentiel reliant Grenoble à la Drôme et a perturbé le trafic et l'approvisionnement local. Conjugué au contexte géopolitique lié à la guerre en Ukraine, cette conjoncture a pu aboutir à des difficultés et tensions sur la disponibilité des fournitures, des équipes des bureaux d'études et travaux d'une part, et à des interruptions ou prolongations des études et des chantiers, d'autre part.

LES PROJETS MENÉS POUR LES TRAVAUX

01

Une stratégie de gestion patrimoniale mise en œuvre : le diagnostic de nos ouvrages

Une étude importante de diagnostic du génie civil des ouvrages prioritaires, réservoirs en eau potable (et postes de relevages et petites stations d'épurations en assainissement) a été initiée en 2024. A partir d'inspections visuelles complétées si besoin par des investigations ou d'auscultations approfondies, elle a pour objectif de connaître « l'état de santé » des ouvrages et définir les besoins de travaux.

De l'ordre de 60 ouvrages ont ainsi été diagnostiqués sur 2024.

Suites à ces diagnostics, des premières opérations de réhabilitation d'ouvrages ont été inscrits dans la programmation travaux de 2025 : réservoir de Rozan (La Tronche), Beauregard (Varces Allières et Risser) ou encore Jarrie Haut Service (Champagnier).

similaires de cartographie/SIG du pôle « Etudes et Prospectives » de la SPL EDGA.



02

La création de la Direction Etudes et travaux

Suite à l'intégration au sein de la régie eau des missions confiées à la Société publique locale Eaux de Grenoble Alpes de production d'eau, de maîtrise d'œuvre et de gestion du Système d'information géographique (SIG), la Direction Etudes et Travaux Eau et Assainissement a été créée au 01 janvier 2024. Elle regroupe les activités et missions de connaissance, d'ingénierie, de prospective, de projets et de gros travaux.

Elle est composée de 2 services, d'une mission schéma directeur eau potable, assainissement eaux usées et eaux pluviales et d'une assistante.

Le service « ingénierie et travaux » rassemble les activités de maîtrise d'œuvre interne, d'ingénierie en appui des services d'exploitation, de programmation et de conduites d'opérations travaux sur les infrastructures. Le service « Expertises Métiers et Analyses Patrimoniales » est en charge des activités géomatique et applications métiers, modélisation, accompagnement foncier, topographie, modélisation et gestion patrimoniale.

La structuration et l'organisation des nouvelles missions de maîtrise œuvre interne, d'ingénierie et géomètre-topographe ont été consolidées tout au long de l'année et se poursuivront en 2025 avec un objectif de certification QSE. Les nouvelles activités permettent aux régies de maîtriser, pour une partie de son programme de travaux, l'intégralité d'une opération en conception/réalisation.

BILAN D'ANNÉE DE LA RÉALISATION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU

Le schéma directeur du système d'alimentation en eau potable (SD AEP) a abouti en juillet 2019 à l'adoption d'un programme de travaux de 105 M€ HT sur la période 2020 à 2030. Les premières opérations ont été enclenchées dès 2020.

Elles se déclinent selon 4 axes majeurs :

- la gestion des patrimoines existants avec le renouvellement des ouvrages et réseaux ;
- la sécurisation et les interconnexions entre ressources ;
- la réorganisation hydraulique et la rationalisation des ouvrages ;
- et enfin, la protection et la préservation des ressources.

2024, poursuite des opérations majeures de sécurisation prévues au schéma directeur...

Les 3 opérations pluriannuelles majeures de sécurisation de l'alimentation en eau de la Métropole entamées en 2022, se sont poursuivies, par des travaux conséquents sur l'exercice 2024 et devraient se finaliser sur 2025 :

- sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes de Saint Egrève et du Fontanil-Cornillon par raccordement au système Drac / branche Nord – Ouest. Coût global des travaux 5 930 000€HT. Au total, plus de 4 000 ml de réseaux ont été posés ;
- sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes de Saint Georges et Notre-Dame de Commiers depuis le captage des Isles du Drac (Vif) pour un coût global des travaux AEP de 4 650 000 €HT et avec 9 100 ml de réseaux de posés ;
- sécurisation eau potable entre les réseaux Drac - Romanche : mise en place de surpresseurs pour les réservoirs d'Eybens (Sabot) pour un coût global des travaux 390 000€HT et de Pont de Claix (Marcellines) dont les travaux sont en cours pour un cout des travaux de 695 000€HT.

D'autres opérations prévues au schéma directeur ont aussi été initiées, étudiées voire réalisées, et notamment :

- le renouvellement et raccordement du réseau de distribution rue du Mas sur la commune du Fontanil-Cornillon, avec la commune voisine de Voreppe, afin de sécuriser, pour partie, l'alimentation en eau potable de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (avec un financement associé). Coût global des travaux AEP 527 000 €HT. Au total, 580 ml de réseaux ont été posés ;
- les travaux d'interconnexion en eau potable entre les communes de Varcis et Claix (secteur Pont Rouge) avec substitution de la ressource (Drac) et ainsi conserver des volumes plus importants sur les ressources locales de Claix pour les hauts services. Coût global des travaux AEP 1 350 000 €HT. Au total, 1665 ml de réseaux ont été posés.

PARTIE 7

La gestion financière

LE PRIX DE L'EAU POTABLE 2025...

Une facture type est disponible en annexe « facture d'eau et d'assainissement ».



LE PRIX DE L'EAU EN 2025

Compte tenu de la capacité du budget annexe de l'eau potable à absorber l'inflation du fait notamment des décisions prises pour optimiser l'exploitation du service, le conseil métropolitain a décidé de maintenir la tarification domestique inchangée en 2025. Elle se compose :

- d'une part abonnement de 31,00 € HT pour un compteur de 15 mm ;
- d'un coût au m³ de 1,1267 € HT ;
- tranche inférieure à 500 m³ : application du tarif domestique ;
- tranche entre 500 et 5000 m³ : 1,5270 €/m³ ;
- tranche supérieure à 5000 m³ : 1,7376 €/m³.

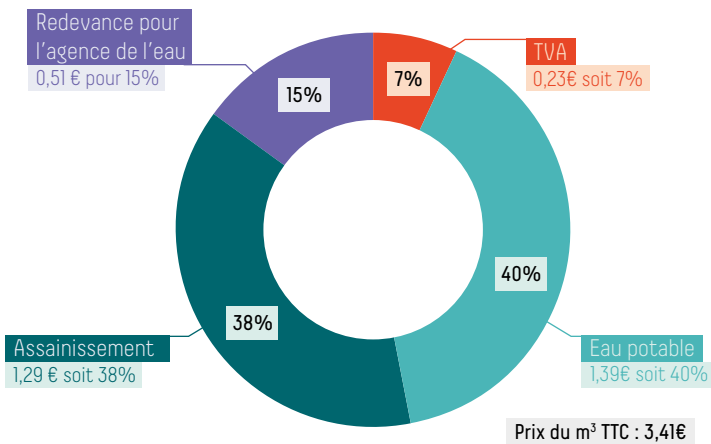
PRINCIPALES COMPOSANTES TARIFAIRES DE LA FACTURE D'EAU GLOBALE

- le prix de l'eau (un abonnement et un prix à la consommation d'eau) ;
- comme mentionné plus haut, les usagers non domestiques et gros consommateurs d'eau font l'objet d'une tarification par tranche progressive selon leur niveau de consommation ;
- une redevance assainissement (un abonnement et un prix à la consommation d'eau) ;
- à la suite de la loi de finances pour 2024, un arrêté du 2 octobre 2024 a modifié les redevances de l'Agence de l'Eau liées à l'eau et à l'assainissement, à compter du 1er janvier 2025. Les redevances pour pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte sont supprimées et remplacées par de nouvelles redevances : une pour la consommation d'eau potable (0,43 euro HT/m³) et deux pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif (0,01 euro/m³), dont les collectivités sont responsables. Ces redevances apparaîtront dans la rubrique « organismes publics » de la facture ;
- la TVA en vigueur.

LE PRIX MOYEN 120M³ TTC

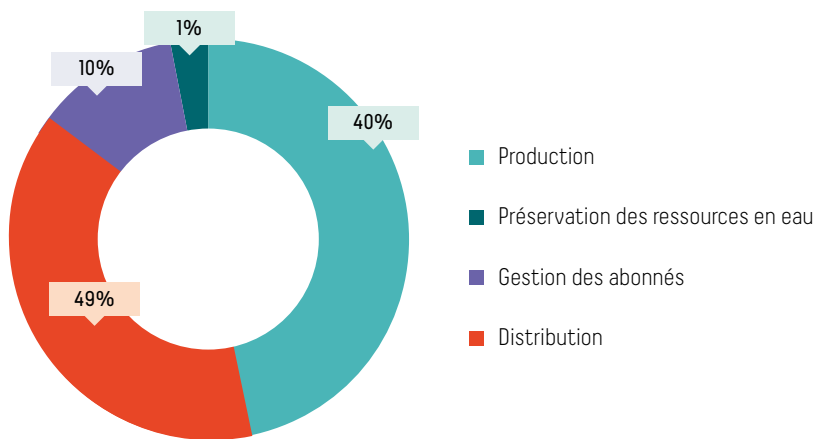
Pour une consommation de 120 m³, le prix moyen 2025 de l'eau et de l'assainissement est de 3,41 €/m³ TTC, ce qui situe la métropole en dessous de la moyenne des prix pratiqués en France. Par comparaison le prix moyen des services de plus de 100 000 habitants en France est de 4,25 €/m³ TTC (Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement rapport 2024 – données 2022)

Répartition du prix de l'eau 120m³ moyen 2025



...ET SON UTILITÉ

La comptabilité analytique de la Régie de l’eau potable permet de décliner le budget par activités. Ce graphique réunit les dépenses de fonctionnement et d’investissement.



* inclut 1,7M€ du contrat d’affermage de gestion des usagers passé avec la SPL EDGA et qui ne transite pas par le budget de la régie de l’eau potable.

FINANCEMENT DE LA PRÉSERVATION

Les dépenses sont essentiellement fléchées vers les travaux de mise en conformité de captages et vers des études et recherches sur les ressources hydriques.

FINANCEMENT DE LA PRODUCTION

Cette section finance les travaux du schéma directeur sur la sécurisation en eau ou le renouvellement d’adductions. Elle finance aussi le personnel et des dépenses d’exploitation, la réparation des infrastructures de production, la redevance de prélèvement de l’AERMC, l’achat d’eau au Grésivaudan.

FINANCEMENT DE LA DISTRIBUTION

La distribution représente près de la moitié du budget. Y sont financés les travaux du schéma directeur sur le renouvellement des conduites et les interconnexions entre réseaux de distribution. Sont financés aussi le personnel et les dépenses d’exploitation des réseaux de la Régie, le contrat de gérance des réseaux confiés à EDGA, la lutte contre les fuites, le renouvellement des branchements et des compteurs.

FINANCEMENT DE LA GESTION DES ABONNÉS

La gestion des abonnés finance le personnel, les locaux et les dépenses courantes assurant l’accueil du public. Cette section finance également l’allocation eau, le FSL et la communication.

Les charges du contrat d’affermage (*) de la SPL EDGA portant sur la gestion des usagers (relève, facturation...) sont ici prises en compte. Ces charges ne transitent pas par le budget de la Régie, mais restent financées par le prix de l’eau.

LA SANTÉ FINANCIÈRE DU SERVICE D’EAU POTABLE

LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

(En millions d’euros)	CA 2023	CA 2024
Recettes d'exploitation	37,35	38,09
Dépenses d'exploitation	20,65	20,50
Épargne de gestion	16,69	17,58
Solde des opérations financières, exceptionnelles et provisions	-1,39	-1,71
Épargne brute (capacité d'autofinancement)	15,30	15,88
Remboursement du capital de la dette	4,07	3,61
Épargne nette	11,23	12,27

L’épargne nette 2024 s’élève à 12,27 M€, en hausse de 1,03 M€ par rapport à 2023. Elle permet de couvrir 78,3 % des dépenses d’équipement (73,3 % au CA 2023).

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Les dépenses d’équipement qui s’élèvent à 15,7 M€ sont couvertes à hauteur de 78% par l’épargne nette (12,3 M€),

Les subventions s’élèvent à 1,4 M€ en légère augmentation de 0,02 M€ par rapport à 2023. Cette augmentation comprend d’une part le reversement de la Communauté de Commune du Grésivaudan au titre des travaux d’optimisation pour la fourniture d’eau et d’autre part les subventions agence de l’eau pour l’opération « création d’un bas service sur les communes de Saint-Egrève et le Fontanil » et l’avance de l’interconnexion entre Claix et Varcès.

Un nouvel emprunt a été mobilisé à hauteur de 2 M€.

(En millions d’euros)	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
Dépenses d'équipement	15,3	18,0	15,7
Financement investissement	12,5	0,0	13,7
Épargne nette	11,2	0,0	12,3
Subventions	1,2	0,0	1,4
Cessions	0,0	0,0	0,0
Autres recettes	0,0	0,0	0,0
Emprunt	2,0	1,1	2,0

L'ENCOURS DE DETTE

L'encours net est en baisse et représente un montant de 41,44 M€ au 31 décembre 2024 contre 42,9 M€ au 31 décembre 2023 soit un désendettement de 1,46 M€. La régie eau potable a mobilisé un emprunt de 2 M€ auprès de La Banque Postale sur la fin de l'exercice, cet emprunt est sur 20 ans à taux fixe 3,18 %. Quinze lignes d'emprunt de la SFIL ont été refinancées et compacté en une seule ligne à coût neutre pour un montant de 3,1 M€, cet emprunt est à taux fixe à 2,97 % sur 9 ans et 9 mois.

La part de dette du Budget Annexe Eau potable à taux fixe est de 62,7 %, la dette à taux monétaires représente 35,8 %, 1,5 % de la dette est sécurisé sur un taux plafond [CAP]. Son taux moyen est en baisse à 3,24 % contre 3,38 % au 31 décembre 2023.

(En millions d'euros)	CA 2023	CA 2024	Évolution
Encours brut Régie eau potable	42,88	41,35	-1,53
Encours dette remboursable à Saint Martin d'Hères	0,2	0,2	-0,04
Encours dette récup. Ville de Grenoble. Remboursement d'une partie de la dette trop transférée le 1 ^{er} janvier 2015.	-0,1	-0,1	0,0
Encours dette récup. St Martin d'Uriage (microcentrale du Replat)	-0,1	-0,1	0,1
Total encours dette récupérable.	-0,2	-0,2	0,1
Total encours net Régie eau potable	42,91	41,44	-1,46

La dette du budget annexe ne comporte pas de risques puisqu'elle est pour 100 % en 1A, qui est le risque le plus faible selon la charte Gissler.

LA DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette est de 2,61 années en 2024 contre 2,80 années en 2023.

On considère généralement que les risques de surendettement apparaissent au-delà d'une durée d'extinction de dette de 15 ans. Pour autant la règle fixée au sein de la Métropole est une capacité d'autofinancement minimal de 20 % des investissements et une durée d'extinction de la dette à 10 ans.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de dette en M€	59,3	54,6	49,3	45,0	42,9	41,4
Epargne brute en M€	13,24	14,68	15,19	13,73	15,3	15,8
Durée d'extinction de la dette (en années)	4,6	3,7	3,2	3,2	2,8	2,6

LE TAUX D'IMPAYÉS

Le taux d'impayés se stabilise grâce à l'accompagnement de proximité des agents d'accueil (valorisation des échéanciers de paiement) et possiblement par la démarche d'allocation sociale de l'eau.

NB : en comparaison avec le taux d'impayés net, le taux d'impayés brut inclut les factures dont la phase de recouvrement est suspendue (litige en cours, pli non distribué, ...).

	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'impayé net	1,65	1,4	1,5	1,6	1,7
Taux d'impayé brut	3,02	2,5	2,7	2,7	2,6

PARTIE 8

Gouvernance et contrôle analogue

PRÉSENTATION DES INSTANCES

Le bureau et le conseil métropolitain

La régie eau potable ne disposant pas de la personnalité morale, le conseil métropolitain assure les prises de décisions en délibérant notamment sur les points suivants :

- la fixation des tarifs ;
- le vote du budget ;
- les mesures à prendre selon les résultats d'exploitation ;
- les marchés de travaux et de services ;
- les délégations de services publics et les conventions de prestation.

Ces délibérations sont prises après avis obligatoire du conseil d'exploitation de la régie eau potable, commun à celui de la régie assainissement.

Le Conseil métropolitain a voté 12 délibérations dédiées à la compétence eau potable en 2024 .

Le conseil d'exploitation

Le conseil d'exploitation détient un rôle consultatif, il est consulté sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie eau potable. Le conseil d'exploitation donne notamment son avis sur les projets de budgets, les comptes et la nomination du directeur de la régie. Il peut procéder à toutes mesures d'investigation et de contrôle. Les représentants actuels du conseil d'exploitation et leurs suppléants issus du conseil métropolitain ont été désignés par délibération en date du 25 septembre 2020. Les autres membres et leurs suppléants choisis en raison de leur expérience et de leur compétence dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ont été désignés par arrêté du président de la Métropole.

Il se compose de 16 membres : 9 membres issus du conseil de communauté et 7 choisis parmi les personnalités compétentes et des représentants des usagers du service public d'eau potable et d'assainissement. Ces membres sont désignés par le conseil métropolitain et leur mandat prend fin en même temps que celui des membres du conseil.

Il y a eu 8 séances en 2024. Les ordres du jour sont en annexe « ODJ des conseils d'exploitation ».

Le comité des usagers

Afin d'associer les habitants à l'exercice des services eau et assainissement et permettre une évaluation en continu des services à la population, un comité d'usagers a été créé par délibération du 21 mai 2015.

Il est composé de 4 collèges (associatif, usagers-habitants, usagers « spécifiques ou professionnels » et un collège ouvert). Le comité d'usagers :

- est consulté sur les questions de tarification et d'investissement. Pour cela, deux représentants du comité d'usagers siègent au conseil d'exploitation ;
- émet des avis sur les décisions liées au service public et fera des propositions d'amélioration de ce dernier, pour cela il peut recueillir des informations et des contributions auprès d'experts ou d'organismes extérieurs ;
- émet également un avis sur les rapports annuels prévus par les textes, et pour cela des représentants de chaque comité d'usagers peuvent siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Il y a eu 8 séances en 2024. Les ordres du jour sont en annexe « ODJ des comités des usagers ».

BILAN DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ANNÉE

CONSEIL METROPOLITAIN DU 29 MARS 2024	
1DL231002	Optimisation de la gestion de l'eau potable: intégration en régie de la distribution de l'eau potable
1DL240076	Convention de prestation de fourniture d'eau potable et d'exploitation d'ouvrages avec la communauté de communes Le Grésivaudan : avenant n°1
CONSEIL METROPOLITAIN DU 31 MAI 2024	
1DL240204	Programme de solidarité internationale en matière d'eau et assainissement : appel à projets pour l'année 2024
1DL240236	Avenant n°1 au marché de travaux de mise en conformité du réseau d'assainissement et de renouvellement du réseau d'eau potable au niveau de la rue du Général De Gaulle et de rues adjacentes sur la commune de Vizille - M2023-10331
1DL240237	Avenant n°2 au contrat de prestations et de maintenance sur les réseaux d'eau potable sur l'ensemble du territoire de Grenoble Alpes Métropole
CONSEIL METROPOLITAIN DU 05 JUILLET 2024	
1DL240349	Convention de financement des travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable de la communauté d'agglomération du Pays Voironnais – Avenant n°1
1DL240348	Choix du mode de gestion de la facturation de l'eau et de l'assainissement sur le territoire métropolitain à compter de 2025 et caractéristiques principales du contrat
1DL240347	Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 SEPTEMBRE 2024	
1DL240474	Appel à projets de solidarité internationale pour l'année 2024: choix des dossiers retenus
CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 NOVEMBRE 2024	
1DL240664	Convention de partenariat entre Grenoble Alpes Métropole et la SPL Eaux de Grenoble Alpes relative à la mise en œuvre de l'allocation eau : avenant n°1
CONSEIL METROPOLITAIN DU 20 DECEMBRE 2024	
1DL230880	Tarifs de l'eau potable à compter du 1er janvier 2025
1DL230903	Protocole de fin anticipée du contrat conclu avec la SPL EDGA relatif aux missions associées au service public de distribution d'eau potable

PROJETS CONDUITS POUR LA GOUVERNANCE

Début des travaux sur le Pont-Barrage de Noyarey pour entre autre fournir au Pays voironnais de l'eau en secours ↓



01

Convention de financement des travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable de la communauté d'agglomération du Pays Voironnais – Avenant n°1

En 2019, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV) a sollicité Grenoble-Alpes Métropole (GAM) afin d'étudier la possibilité de lui fournir de l'eau en secours. Les ressources métropolitaines Drac et Romanche, largement excédentaires et d'excellente qualité, peuvent être partagées avec les territoires voisins.

Par délibération en date du 7 avril 2023, le Conseil Métropolitain a adopté la convention de financement des premiers travaux : l'interconnexion locale de secours en rive droite entre les réseaux de distribution des communes du Fontanil-Cornillon et de Voreppe. Cette convention prévoit que la CAPV participe au financement des travaux en raison de l'intérêt qu'elle en retire, la Métropole en assurant la maîtrise d'ouvrage.

Le résultat des études de conception conduites par la Métropole dans le courant de l'année 2023, sur les aménagements nécessaires, ont fait apparaître une augmentation significative de l'enveloppe totale des travaux et de la maîtrise d'œuvre (540 500 € HT), justifiant un avenant à la convention de base. Le coût prévisionnel à la charge de la Métropole étant désormais de 270 250 € HT et celui de la CAPV également de 270 250 € HT.

02

Optimisation de la gestion de l'eau potable : intégration en régie de la distribution d'eau potable

Une partie des activités d'exploitation est réalisée par contrat avec la SPL Eaux de Grenoble Alpes (EDGA). Cependant, l'objectif initial de faire porter les frais de structures d'EDGA sur une assise territoriale plus large que la Métropole n'a pas été atteint au regard de l'intérêt très limité des territoires voisins pour les prestations d'EDGA.

Suite à la délibération cadre 2020-2026 du 6 juillet 2021 indiquant que « le nouveau mandat pourrait privilégier un scénario de « reprise intégrale en régie », le CM du 7 avril 2023 avait demandé que soient étudiées les modalités de la reprise complète des missions d'EDGA, au terme du contrat de distribution de l'eau prenant fin le 31 décembre 2024, tout en maintenant une SPL EDGA facturière. Le Conseil d'exploitation, constitué en groupe de travail, a instruit cette question les 8 octobre, 15 novembre et 13 décembre 2023 en croisant les impacts juridiques, économiques, organisationnels, salariaux et sociaux.

Cette démarche a été surveillée par les différentes instances des deux organismes : conseils d'administration, conseils métropolitains, Comités Social et Economique, Conseil d'Exploitation...



↗ Journée de cohésion 2023 avec le personnel de la SPL intégrant la régie en 2024

LE CONTRÔLE CONTRACTUEL DE LA SPL EDGA

LES CONTRATS

Contrat de gérance	Exploitation des réseaux de Champ-sur-Drac, Claix, Grenoble, Mont-Saint-Martin, Noyarey, Proveysieux, Quaix en Chartreuse, Saint-Martin-le-Vinoux, Sassenage, Varcès-Allières-et-Risset, Veurey-Voroize
Contrat d'affermage	Facturation, recouvrement et gestion des usagers des services publics de l'eau et de l'assainissement

LES OBJECTIFS CONTRACTUELS

Au travers des contrats de gérance, EDGA a pour objectif de performance de maintenir un rendement des réseaux de distribution au-delà du seuil réglementaire.

Les rendements sont disponibles en annexe. Tous les rendements des réseaux confiés à EDGA dépassent le seuil réglementaire.

LE COÛT DES CONTRATS

(En €HT)	2020	2021	2022	2023	2024
Gérance Production	5 220 985	5 495 278	5 555 956	6 088 356	Contrat terminé
Gérance Distribution	2 904 700	2 896 626	3 289 064	3 003 132	3 383 888
Affermage gestion des abonnés (chiffre d'affaire)	2 997 762	3 332 634	3 467 994	3 499 863	3 688 035

LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER

La Métropole a créé en 2019 une commission de contrôle financier des contrats confiés à la SPL EDGA. Son rôle est de formuler des avis sur l'équilibre financier des contrats et les opérations financières entre la collectivité et son contractant. Elle est composée d'un représentant associatif, d'un représentant du comité des usagers de l'eau et de l'assainissement, d'un représentant

d'usagers « experts » issu du conseil d'exploitation des régies eau et assainissement, de trois élus métropolitains dont le Président du conseil d'exploitation, d'un élu membre du conseil d'administration de la SPL EDGA.

La commission s'est réunie le 12 juin 2024.

FAITS MARQUANTS DES CONTRATS DE LA SPL EDGA

- Champ Sur Drac : Travaux Marcel Paul et mise en place d'un débitmètre de sectorisation,
- Claix : Travaux de reprise des conduites en sortie de Malhivert + nouvelle alimentation depuis Varcès
- Grenoble : fin des travaux Rondeau avec passage Caméra dans BONNA
- Noyarey : suite des travaux de restructuration avec installation surpresseur
- Varcès : Pollution suite contamination réservoir

PARTIE 9

Défense extérieure contre l'incendie

LE PATRIMOINE TECHNIQUE DE LA D.E.C.I.



↑ Poteau incendie, Rafael et Alexis

01

Les poteaux incendie sont des prises sur le réseau d'eau permettant d'alimenter les fourgons d'incendie des sapeurs-pompiers.



↑ Plaque de bouche incendie

02

Les bouches incendie sont aussi des prises sur le réseau mais encastrées dans le sol. Une plaque en tôle la protège au ras du sol.



← Bâche incendie

03

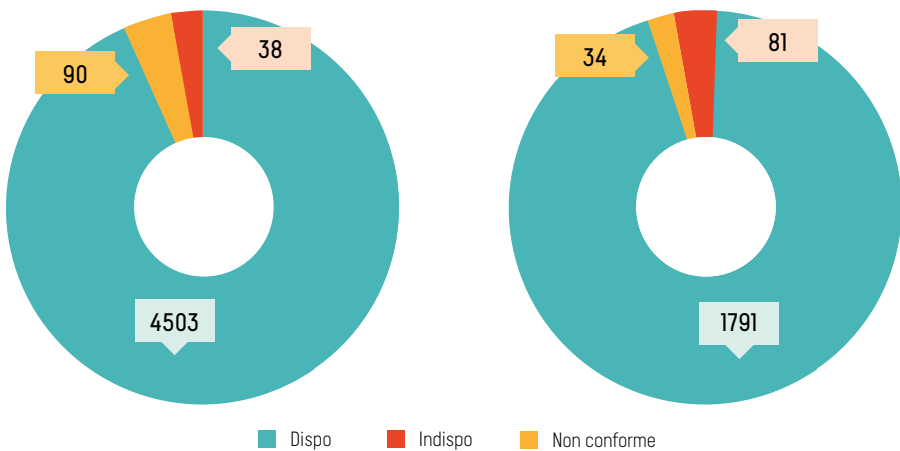
Les bâches incendie sont des citernes souples permettant de stocker au minimum 30m3. Elles sont utilisées pour protéger les zones où le réseau ne satisfait pas aux exigences sécuritaires de débit-pression.

BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DE LA DECI

DISPONIBILITÉ DES HYDRANTS

Les poteaux incendie doivent être contrôlés tous les 3 ans. Lorsqu’il s’agit d’un poteau privé, la Métropole avertit le propriétaire de sa responsabilité de réaliser le contrôle réglementaire. L’état opérationnel des poteaux incendie contrôlés fait l’objet d’un classement par le SDIS en 3 catégories : « Disponible », « non conforme », « indisponible ».

Les nombreux critères définissant ces catégories sont officialisés dans le règlement départemental de la DECI. Les poteaux non conformes sont des poteaux disponibles et exploitables par le SDIS, mais présentant un débit faible (entre 15 et 30 m3/h).



Un très bon taux de disponibilité est constaté autant dans le parc public (97%) que dans le parc privé (94%). Les vigilances du parc public sont focalisées sur Saint Barthélémy de Séchilienne, Vaulnaveys le Bas, Séchilienne et Veurey-Voroize. Dans ces communes où le taux d’indisponibilité dépasse 5%, l’amélioration de la couverture incendie passera par du renouvellement de réseau d’eau. Les travaux sont d’ores et déjà programmés pour St Barthélémy de Séchilienne en 2025 et 2026.

BILAN DES COURRIERS DE RELANCE AUX PROPRIÉTAIRES PRIVÉS

Sans être responsable du parc privé, Grenoble Alpes Métropole assure une veille des dates de contrôle technique des PEI privés, et prévient les propriétaires des échéances de contrôle par voie de courrier. La procédure prévoit 2 relances avant l’envoi d’un courrier au maire.

En 2024, ce travail a représenté 2024 courriers (1698 recommandés et 326 non recommandés).

Le SDIS a procédé en 2022 à une modernisation de son logiciel de gestion des hydrants : REMOCRA, permettant désormais de réaliser des inventaires fiables du parc ainsi que son niveau de disponibilité.

PROJETS CONDUITS POUR LA DECI

01

Classification des risques des exploitations agricoles

Le règlement départemental fixe la responsabilité de la collectivité dans le diagnostic des risques incendie des exploitations agricoles.

De ce fait, l'unité DECI missionné un bureau d'étude spécialisé dans la défense incendie pour réaliser des diagnostics. L'unité DECI a également suivi les formations permettant de contrôler efficacement le travail réalisé.

02

Mise à jour de l'arrêté DECI

L'arrêté DECI métropolitain détermine les responsabilités de gestion des hydrants. Il est acté par le Président de la Métropole. Cet arrêté affirme notamment le statut public ou privé de chaque PEI.

Après plusieurs années, le parc ayant évolué, il devenait nécessaire de mettre à jour l'état des statuts du parc DECI.

L'arrêté n°IAR240109 a été adopté le 15 juillet 2024.

03

Installation d'une citerne souple à Vizille

Le schéma directeur DECI identifiait à Vizille une zone blanche au niveau du péage de Vizille.

Une parcelle était disponible sur un site exploité par la voirie métropolitaine (centre d'entretien routier). L'unité DECI a saisi l'opportunité pour l'installation d'une citerne souple de 120m³.

La sécurité incendie est améliorée sur le centre d'entretien routier qui n'était pas défendu et renforce la protection d'une vingtaine d'habitation.



LE BILAN FINANCIER DE LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

La DECI étant techniquement indissociable de l'eau potable, son exercice a été intégré dans l'organisation du service de la régie de l'eau. Toutefois, elle fait l'objet d'un financement spécifique par le budget général indépendamment du budget annexe de la compétence eau potable.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

On constate une légère baisse sur les matières et fournitures de 9,3 K€ liée à la diminution de l'achat d'outillages par rapport à 2023. La hausse du recours aux contrats de prestations (+41 k€) par rapport à 2023, a permis de compenser la baisse des contrôles sur les réseaux réalisés en régie (-12 K€). Le débroussaillage enregistre une hausse de 4,7K€.

FONCTIONNEMENT					
Nature	CA 2023	BP 2024	Total Budgétaire 2024	CA 2024	% Réalisation 2024
TOTAL DES DEPENSES en €	87 002	168000	168 000	112 922	67,2%

SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT					
DEPENSES en €	CA 2023	BP 2024	Total 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024	Réalisé
Mise en conformité des hydrants	11 398	100 000	126 767	66 857	52,7 %
Mise en conformité des PEI	311 153	220 000	23 001	180 610	81,0 %
Renouvellement des hydrants	145 104	225 000	195 232	165 211	84,6 %
Défense Extérieure Contre l'Incendie	0	4 300	4 300	0	0%
TOTAL DES DEPENSES	456 257	549 300	349 300	412 678	2,2%

Le montant des travaux de l'investissement s'élève à 412 678 € au CA 2024, soit une baisse de 55 K€ € par rapport à 2023 (- 8,82 %). La réalisation des travaux par rapport au budget 2024 est de 75%.

Les principaux travaux concernent essentiellement le renouvellement des hydrants soit le remplacement de poteaux incendie (PI) dont le prix unitaire a augmenté d'environ de 30% depuis 2023.

On constate une nette hausse en matière de mise en conformité des PEI avec la création d'une plateforme pour la pose d'une bâche (+27K€), l'achat d'une citerne souple pour la pose d'une bâche (6,2 k€) sur la commune de Vizille et la mise en conformité des PEI équipements.

PARTIE 10

Annexes

ANNEXES

Sommaire

62 Annexes générales

62 Indicateurs réglementaires du RPQS

64 Annexes production

64 Conformité du contrôle réglementaire

65 Résultat des autocontrôles

66 Consommation électrique des champs captant

67 Annexes de distribution

67 Rendements communaux

68 Explications sur les variations importantes de rendement

69 Pyramide des âges des compteurs

70 Annexes investissements

70 Bilan des travaux de renouvellement de l'année

73 Annexes usagers

73 Moyens de facturation

74 Grille tarifaire unique 2024

75 Factures type

77 Annexe gestion financière

77 Bilan des marchés publics

79 Balance économique

80 Annexe gouvernance

80 ODJ des conseils d'exploitation

81 ODJ des comités des usagers

83 Secteurs administratifs - gestion des abonnés eau potable

ANNEXES GÉNÉRALES

INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES DU RPQS

Protection des ressources et qualité de l'eau		2020	2021	2022	2023	2024
P108.3	Avancement protection de la ressource (%)	60	60	60	60	60
P101.1	Taux de conformité bactériologique (%)	99,3	99,3	99,3	98,8	99,1
P102.1	Taux de conformité physico-chimique (%)	98,9	99,3	99	95,6	100

Le réseau de distribution		2020	2021	2022	2023	2024
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	90	90	90	90	102
P104.3	Rendement du réseau de distribution	86,5	86,1	87,0	85,7	84,3
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/jour)	9,1	9,8	9,8	9,8	11,3
P106.3	Indice linéaire de perte en réseau (m³/km/j)	8,2	9,1	8,4	9,2	10,6
P107.2	Taux moyen de renouvellement sur 5 ans (%)	0,90	0,87	0,81	0,80	0,69

La qualité de service aux abonnés		2020	2021	2022	2023	2024
D101.1	Nombre d'habitants desservis au 1er janvier N+1	445 059	446 612	448 457	449 488	455 436
P155.1	Taux de réclamations (/1000 abo)	0,23	0,38	0,06	0,10	0,11
P151.1	Taux d'interruptions non programmées (/1000abo)	0,47	0,98	1,17	1,57	1,02
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements aux nouveaux abonnés	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements (%)	100	100	100	100	100

Les aspects économiques et financiers		2020	2021	2022	2023	2024
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	3,7	3,2	3,2	2,8	2,6
D102.0	Prix TTC du service au m3 (au 1er janvier N+1) (services et redevances eau potable seulement)	1,82	1,82	1,82	1,83	1,99
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,65	1,4	1,5	1,7	1,7
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (en €/ m³)	0	0	0	0	0

Données de base au 01.01.2025	Habitants	Abonnés	Linéaire Adduction	Linéaire Distribution en Km
TOTAL GAM	455 436	179 121	300	1 553
ROCHFORT	/	/	27,80	/
JOUCHY PRE-GRIVEL	/	/	101,81	/
REVEL	/	/	24,40	/
RESEAU ADDUCTION CASSEROUSSE	/	/	13,97	/
Bresson	683	379	3,8	13,1
Brié-et-Angonnes	2 555	1 132	6,7	29,2
Champagnier	1 538	1 498	14,4	12,1
Champ-sur-Drac	3 378	639	2,2	18,7
Claix	8 054	3 649	10,5	45,7
Corenc	4 309	1 876	5,9	34,0
Domène	6 852	3 423	3,9	22,7
Échirolles	36 926	7 820	20,0	82,6
Eybens	10 200	3 124	9,9	42,6
Fontaine	22 684	11 722	5,5	51,0
Gières	7 440	3 572	1,5	24,3
Grenoble	158 601	53 178	8,2	249,1
Herbeys	1 412	691	0,0	19,7
Jarrie	4 000	1 954	4,7	28,4
La Tronche	6 572	2 872	7,1	29,3
Le Fontanil-Cornillon	3 445	1 228	0,0	16,7
Le Gua	1 902	915	6,7	32,8
Le Pont-de-Claix	10 921	584	18,9	31,0
Le Sappey-en-Chartreuse	1 185	9 316	1,5	11,8
Meylan	19 124	190	5,1	66,0
Miribel-Lanchâtre	457	51	0,2	5,8
Montchaboud	357	158	4,6	3,3
Mont-Saint-Martin	93	451	0,5	1,9
Murianette	878	236	1,3	12,1
Notre-Dame-de-Commiers	537	511	1,7	4,7
Notre-Dame-de-Mésage	1 137	1 108	6,1	11,0
Noyarey	2 398	972	4,1	18,3
Poisat	2 147	5 232	6,3	8,2
Proveysieux	534	247	1,5	9,4
Quaix-en-Chartreuse	957	431	13,2	21,7
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	429	236	0,8	6,9
Saint-Égrève	18 132	8 406	1,3	61,8
Saint-Georges-de-Commiers	2 724	1 131	1,7	17,5
Saint-Martin-d'Hères	38 253	16 528	14,7	77,3
Saint-Martin-le-Vinoux	6 006	2 730	7,2	30,8
Saint-Paul-de-Varces	2 260	1 040	1,7	17,0
Saint-Pierre-de-Mésage	795	333	2,2	6,9
Sarcenas	254	133	5,3	5,0
Sassenage	11 775	5 926	10,1	40,1
Séchilienne	1 015	410	0,4	11,6
Seyssinet-Pariset	11 887	5 756	7,5	33,7
Seyssins	8 206	2 681	5,8	39,5
Varces-Allières-et-Risset	8 469	3 312	16,6	37,5
Vaulnaveys-le-Bas	1 402	591	5,5	13,7
Vaulnaveys-le-Haut	4 101	1 629	9,1	27,6
Venon	852	357	0,0	9,0
Veurey-Voroize	1 419	711	5,6	20,4
Vif	8 699	4 140	5,7	57,4
Vizille	7 482	3 912	11,2	32,9

ANNEXES PRODUCTION

CONFORMITÉ DU CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE

COMMUNES	CONFORMITÉ MICROBIOLOGIQUE			TAUX DE CONFORMITÉ PHYSICO-CHIMIQUE		
Contrôles de l'ARS	Conformité 2023 (%)	Conformité 2024 (%)	Nb total de prélèvements 2024	Conformité 2023 (%)	Conformité 2024 (%)	Nb total de prélèvements 2024
GLOBAL METRO	98,78	99,08	1413	95,6	100	352
JOUCHY PRE-GRIVEL (Romanche)	99	100	304	94,9	100	30
ROCHEFORT (Drac)	97,1	100	38	91,4	100	33
Bresson	100	100	6	-	100	2
Champagnier	100	100	3	-	-	0
Champ-sur-Drac	100	100	11	100	100	2
Claix	97,92	100	61	100	100	25
Corenc	89,47	74,12	17	100	100	6
Domène	100	100	16	100	100	7
Échirolles	97,96	100	46	100	-	0
Eybens	100	100	13	100	100	2
Fontaine	100	100	41	100	100	8
Gières	100	95	20	100	100	2
Grenoble	98,68	98,58	212	85,71	100	15
Jarrie	88,89	100	7	-	-	0
La Tronche	100	100	39	100	100	7
Le Fontanil-Cornillon	100	95,23	21	100	100	9
Le Pont-de-Claix	100	100	12	100	100	2
Le Sappey-en-Chartreuse	100	100	16	100	100	9
Meylan	97,37	100	32	100	100	6
Montchaboud	100	100	3	ND	-	0
Mont-Saint-Martin	100	100	6	ND	100	4
Murianette	100	100	8	100	100	4
Notre-Dame-de-Commiers	100	100	6	100	100	6
Notre-Dame-de-Mésage	100	100	13	100	100	5
Noyarey	100	100	17	100	100	7
Poisat	100	100	10	100	-	0
Proveysieux	100	100	13	-	100	8
Quaix-en-Chartreuse	100	100	14	100	100	5
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	100	100	17	100	100	12
Saint-Égrève	100	95,23	42	100	100	12
Saint-Georges-de-Commiers	100	100	18	100	100	20
Saint-Martin-d'Hères	100	97,96	49	100	100	2
Saint-Martin-le-Vinoux	88,89	100	14	100	100	6
Saint-Paul-de-Varces	100	100	14	100	100	8
Saint-Pierre-de-Mésage	100	85,71	7	100	100	2
Sarcenas	100	100	10	100	100	5
Sassenage	100	100	14	100	100	2
Séchilienne	100	100	27	90	100	8
Seyssinet-Pariset	100	100	26	100	100	8
Seyssins	100	100	31	100	100	11
Varces-Allières-et-Risset	100	94,12	17	100	100	2
Vaulnaveys-le-Bas	92,86	100	15	100	100	7
Vaulnaveys-le-Haut	100	100	7	100	100	2
Veurey-Voroize	100	100	11	100	100	2
Vizille	100	100	20	100	100	3
Vif, Le Gua et Miribel-Lanchâtre	100	100	42	100	100	19
Bréi et Angonnes, Herbeys et Venon	100	92,59	27	100	100	17

RÉSULTATS DES AUTOCONTRÔLES

COMMUNES	AUTOCONTROLE METROPOLE	
	Analyses Microbiologiques	
	Conformité 2024 %	Nombre prélèvements
ROCHEFORT	98,4	1220
JOUCHY PRE-GRIVEL	99,1	1641
Bresson	100	8
Brié et Angonnes	93,5	31
Champ sur Drac	100	1
Champagnier	100	5
Claix	98,1	103
Corenc	93,8	64
Domène	100	10
Echirolles	100	11
Eybens	100	12
Fontaine	95,5	44
Gières	100	4
Grenoble	98,2	55
Herbeys	98,2	56
Jarrie	96,6	29
La Tronche	97,4	116
Le Fontanil Cornillon	94,1	34
Le Gua	96,7	122
Le Sappey en Chartreuse	100	19
Meylan	98,5	69
Miribel Lanchâtre	100	13
Mont Saint Martin	92,3	13
Montchaboud	100	6
Murianette	91,3	59
Notre Dame de Commiers	100	16
Notre Dame de Mesage	91,6	52
Noyarey	100	35
Poisat	100	8
Pont de Claix	100	3
Proveysieux	100	18
Quaix en Chartreuse	96,1	51
Saint Barthélémy de Séchillienne	97,1	35
Saint Egrève	97,1	35
Saint Georges de Commiers	100	15
Saint Martin d'Hères	100	50
Saint Martin le Vinoux	100	15
Saint Paul De Varcès	96,5	58
Saint Pierre de Mésage	100	9
Sarcenas	94,9	39
Sassenage	100	13
Séchillienne	98,8	85
SeyssinetPariset	96,1	26
Seyssins	100	17
Varces Allières et Risset	91,9	62
Vaulnaveys le Bas	100	65
Vaulnaveys le Haut	100	18
Venon	100	25
Veurey Voroize	100	18
Vif	95,7	94
Vizille	100	163

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE DES CHAMPS CAPTANT

L’essentiel de la consommation d’électricité de l’eau potable provient du pompage des eaux de nappe phréatique sur les sites de production du Drac et de la Romanche.

	Des puits de Jouchy et Pré-Grivel au réservoir		Des puits de Rochefort jusqu’au réservoir de Bresson		Moyenne pondérée
	Volume élevé (m³/an)	KWh énergie sur facture	Volume élevé (m³/an)	KWh énergie sur facture	Nombre moyen de KWh pour élever 1m³ d'eau
2018	16 111 939	2 271 211	12 892 984	2 433 343	0,14
2019	15 636 852	2 307 677	12 966 618	2 364 812	0,15
2020	16 288 074	2 154 846	13 280 886	2 544 253	0,14
2021	15 399 940	2 217 570	15 182 313	2 286 436	0,15
2022	14 992 802	2 282 104	15 365 551	2 438 175	0,15
2023	15 321 334	2 451 333	16 870 322	2 730 921	0,16
2024	14 933 581	2 059 887	16 970 899	2 507 371	0,14

PRODUCTION D’ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Microcentrale du Champa (le Gua)

renoble-Alpes Métropole est propriétaire de la microcentrale hydroélectrique du Champa (Le Gua) sur son réseau d’eau.

Cette station, rénovée en 2023, a produit, sur 2024, de l’énergie électrique, à hauteur de 965 000 kWh ; ce qui correspond peu ou prou à la consommation annuelle de 400 ménages. Cette énergie produite est revendue et abonde ainsi les recettes du budget de l’eau (de l’ordre de 80 k€ en 2024).



Microcentrale du Champa (Le Gua)

Picocentrale du Pleurey (Domène)

En avril 2019, des travaux ont été menés pour installer une pico turbine hydroélectrique produisant une puissance moyenne de 25 Watts permettant d’alimenter en électricité le télé-transmetteur et les outils de monitoring de suivi la qualité de l’eau depuis le réservoir du Pleurey à Domène. Situé à 1100m d’altitude dans un espace forestier de montagne, un raccordement au réseau électrique n’était pas économiquement envisageable et techniquement complexe à réaliser. Le site est 100% autonome en énergie, la Régie a économisé plus de 40 k€ en comparaison d’un raccordement au réseau électrique. C’est un équipement inédit dans l’agglomération, installé avec l’aide d’une microentreprise grenobloise.



Pose de la picocentrale avec Jean-Marc agent d'exploitation

ANNEXES DISTRIBUTION

RENDEMENT COMMUNAUX

RENDEMENTS COMMUNAUX en %	2020	2021	2022	2023	2024
GRENOBLE ALPES METROPOLE	85,6	86,1	87,0	85,7	84,3
Bresson	83,9	79,0	77,80	90,7	75,7
Brié-et-Angonnes	64,5	64,5	63,3	68,4	65,2
Champagnier	89,0	75,5	71,3	86,8	87,2
Champ-sur-Drac	92,6	85,5	89,5	85,4	89,4
Claix	71,0	79,7	81,3	77,1	85,7
Corenc	89,6	86,3	80,7	94,0	97,2
Domène	65,4	71,8	72,0	76,4	79,0
Échirolles	81,3	79,0	81,1	91,8	96,2
Eybens	86,3	97,1	98,6	92,2	97,2
Fontaine	86,0	84,9	70,5	89,7	89,1
Gières	99,4	80,4	97,6	93,7	97,3
Grenoble	89,0	92,0	93,1	91,1	90,2
Herbeys	86,9	89,8	83,3	85,7	92,3
Jarrie	86,0	94,7	85,8	82,5	68,4
La Tronche	80,5	81,6	82,5	89,8	77,5
Le Fontanil-Cornillon	90,0	90,3	81,3	84,3	74,7
Le Gua	60,7	55,8	64,1	78,0	77,9
Le Pont-de-Claix	97,7	82,4	75,0	80,0	96,5
Le Sappey-en-Chartreuse	64,1	60,7	74,1	50,2	39,5
Meylan	88,3	85,5	90,1	74,6	77,6
Miribel-Lanchâtre	55,5	63,6	84,1	99,0	77,4
Montchaboud	89,6	92,4	94,3	92,1	99,4
Mont-Saint-Martin	73,4	69,4	77,6	72,3	90,1
Murianette	94,4	87,3	87,9	75,7	78,8
Notre-Dame-de-Commiers	75,1	72,2	72,3	75,2	71,3
Notre-Dame-de-Mésage	84,9	94,9	85,0	93,1	96,8
Noyarey	76,4	82,2	83,0	76,5	75,6
Poisat	91,6	96,0	98,5	99,5	98,4
Proveysieux	71,2	74,6	83,9	75,3	81,2
Quaix-en-Chartreuse	68,0	84,8	81,1	94,7	73,0
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	110,0	92,2	84,5	91,8	87,3
Saint-Égrève	77,0	81,1	76,5	75,9	76,7
Saint-Georges-de-Commiers	61,0	95,9	84,7	77,2	76,2
Saint-Martin-d'Hères	89,3	90,6	79,6	78,9	79,0
Saint-Martin-le-Vinoux	92,3	94,1	93,6	89,9	89,7
Saint-Paul-de-Varces	50,5	75,3	81,6	85,6	83,7
Saint-Pierre-de-Mésage	70,8	89,6	85,6	83,1	66,4
Sarcenas	92,1	93,4	81,1	95,7	84,6
Sassenage	85,0	88,3	87,1	92,6	91,0
Séchilienne	50,6	58,8	54,7	97,6	83,1
Seyssinet-Pariset	78,7	68,0	74,1	79,4	82,2
Seyssins	76,8	85,5	86,3	73,5	77,6
Varces-Allières-et-Risset	89,0	91,0	89,1	94,0	86,5
Vaulnaveys-le-Bas	86,5	83,9	80,7	71,5	62,2
Vaulnaveys-le-Haut	66,3	66,9	69,0	69,4	67,0
Venon	67,0	92,7	77,4	83,1	83,0
Veurey-Voroize	85,6	89,5	90,0	96,0	84,1
Vif	86,2	87,2	90,5	86,7	82,8
Vizille	53,8	59,6	64,3	65,9	78,9

EXPLICATIONS SUR LES VARIATIONS IMPORTANTES DE RENDEMENT

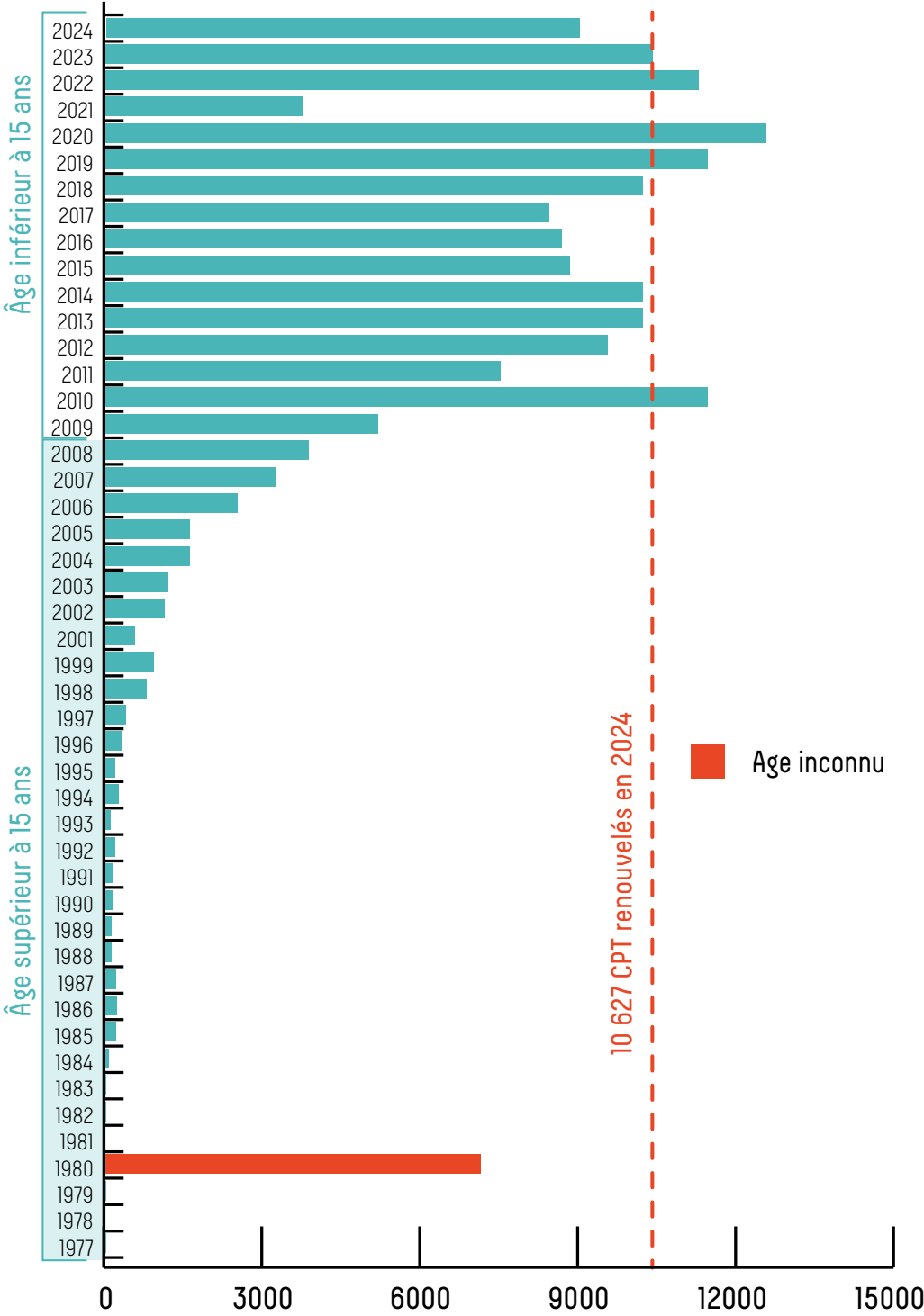
LES PROGRESSIONS DE PLUS DE 5 POINTS		
Eybens	2024	Réparation de 7 fuites en 2023 et 8 fuites en 2024
Proveysieux	2024	Réseau de très petite taille (<20km). Toute fuites ou réparation de fuite provoque une variation importante du rendement.
Herbeys	2024	Réparation de fuites, diminution des volumes produits de -30km3 cette année.
Montchaboud	2024	Réseau de très petite taille (<20km). Toute fuites ou réparation de fuite provoque une variation importante du rendement.
Claix	2023	Renouvellement de 520ml rue des martyrs
Vizille	2023	Renouvellement de 244ml de réseau rue du grimpillon
Vizille	2024	Travaux sur un régulateur défectueux le 31/5/24 qui a économisé une perte de 5m3/h.
Le Pont de Claix	2024	Réparation de 14 fuites en 2023 et 9 fuites en 2024, et consommation en légère ré augmentation (+20 000m3)
Mont-Saint-Martin	2024	Réseau de très petite taille (<20km). Toute fuites ou réparation de fuite provoque une variation importante du rendement.

LES REGRESSIONS DE PLUS DE 10 POINTS		
Vaulna-veys-le-Haut	2023	Renouvellement de 835 ml chemin de la Faurie et Centre Bourg (RD524)
Vaulna-veys-le-Haut	2024	Chute majeure de la consommation pour la 2e année consécutive (2022 = 196 193 m3 ; 2023 = 177 447 m3 ; 2024 = 152 822 m3). Les baisses de cette année sont observées dans Trois catégories : 1) les baisses probablement volontaires : à GAIA concept (-4700m3), la ronde des légumes (-700m3), coupure de la fontaine communale (-387m3); 2) les baisses liées aux nombreuses fuites en domaine privé de 2023 réparées depuis (9800m3 répartis sur 7 abonnés uniquement pour les plus grosses fuites >200m3); 3) les clôtures de compte.
Varces-Allières-et-Risset	2024	Hausse des entrées de réseau donc fuite probable.
Vaulna-veys-le-Bas	2024	La conso diminue de -12% (-5000m3), suite à des réparations de fuite en domaine privé après compteur (n°0320531 -2700m3 ; n°0320258 -550m3)
Le Fontanil-Cornillon	2024	Fonctionnement hydraulique perturbé toute l'année par la réalisation des travaux du schéma directeur. Les maillagesmaillages de secours parfois sans compteurs ont fonctionné dans les 2 sens. Une partie importante du rendement est une estimation de ces volumes. Cette instabilité du fonctionnement hydraulique a rendu presque impossible la recherche de fuite dans la commune ainsi qu'à St Egreve.
Sarcenas	2024	Réseau de très petite taille (<20km). Toute fuites ou réparation de fuite provoque une variation importante du rendement.
Veurey-Voroize	2024	Hausse des entrées de réseau donc fuite probable.
La Tronche	2023	Baisse de conso de 50 000m3 dont CHU baisse de 33 000 m3 + Crous baisse de 3000m3
La Tronche	2023	Possible sous-estimation des volumes en entrée de réseau dans le cadre de la réorganisation des services de production d'eau.
La Tronche	2024	Maintien des consos faibles de 2023 du CHU et du Crous
Jarrie	2024	En 2 ans, Arkema a diminué sa consommation de -100 000 m3
Séchilienne	2024	Réseau de petite taille et actualisation des estimations de consommation sans comptage : bassins hauts blancs, blancs et les tourneaux, et purge d'assainissement impasse du lavoir
Bresson	2024	Baisse de la consommation du golf (de 44 000 m3 à 26 000 m3), et retour à la normale des fuites privées 2023 après compteur
Saint-Pierre-de-Mésage	2024	Hausse des entrées de réseau de +7000m3 : fuite probable
Miribel-Lanchâtre	2023	Fuite en domaine privé très importante de 19000m3 chemin des adrets qui a doublé les volumes circulant.
Miribel-Lanchâtre	2024	Réparation de la fuite en domaine privé. Retour à une consommation baisse non atteinte depuis 2020.
Quaix-en-Char treuse	2024	Baisse de la conso de -10% et hausse des entrées de réseau donc fuite probable.
Le Sap- pey-en-Char treuse	2023	Des branchements changés en 2022 et 2023 ont été mal posés par le prestataire de travaux et ont généré à nouveau des fuites.
Le Sap- pey-en-Char treuse	2024	Fuite introuvable pour l'instant en dépit de nombreuses campagnes de recherche

PYRAMIDE DES ÂGES DES COMPTEURS

	Âge > 15 ans	Âge < 15 ans	Total général
Nombre	148 251	31 827	104 157
pourcentage	82 %	18 %	100 %

PYRAMIDE DES ÂGES DES COMPTEURS AU 31.10.2023



ANNEXES INVESTISSEMENTS

BILAN DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE L'ANNÉE

Commune	Intituté opération	Description travaux	Dist (ml)	Add (ml)	Ouv	Brt
CHAMP SUR DRAC	Marcel Paul Phase 1	Renouvellement de la conduite de distribution et des branchements d'eau potable. Renouvellement des branchements d'eaux usées préalablement au chemisage du collecteur.	890			32
CHAMP SUR DRAC	Marcel Paul Phase 2	Renouvellement et mise en conformité des branchements d'eau potable et d'eaux usées.				14
CHAMP SUR DRAC	Avenue du Pavillon secteur rue de la Madeleine	Extension du réseau d'eaux usées dans le cadre de l'application du zonage d'assainissement. Renouvellement de la conduite de distribution d'eau potable.	151			1
CHAMP SUR DRAC	Renouvellement réseau AEP Tourbière	Renouvellement réseau AEP	96			
CLAIX	Acces du réservoir de Malhivert - renouvellement adduction, distribution et chambre de vannes	Renouvellement des canalisations adduction, distribution et chambre de vannes du réservoir Malhivert	170	170	1	
CLAIX	RD 1075 - Travaux d'interconnexion en eau potable avec substitution de ressources entre les communes de Claix et de Varcès	Opération du schéma directeur d'alimentation en eau potable pour le renouvellement du réseau d'eau potable sous la RD1075 entre la route du Pavillon à Varce et l'avenue de Pont Rouge à Claix et renouvellement de maillage d'interconnexion entre ces deux communes	1665		1	34
CLAIX	captage des Jayères	Renouvellement du canal de trop plein du captage			1	
ECHIROLLES	St-Maclou Pl cours Jean-Jaures - renouvellement AEP	Renouvellement du réseau d'eau potable, en coordination avec les travaux du "Rondeau"	150			3
FONTAINE	Mise en conformité des réseaux rue du vercors entre Joliot curie et yves Farges	Mise en séparatif de l'assainissement, travaux préparatoires au chemisage de la canalisation unitaire actuelle, mise en conformité des raccordements et remplacement de vannes AEP, en prévision d'uine opération de requalification de voirie	20			1
FONTAINE	Quai du Drac - Rue Doyen Gosse	Renouvellement réseau distribution eau et branchement	30			1
FONTAINE	Rue Doyen Gosse antenne nord carrefour Vaillant couturier	Renouvellement réseau distribution eau et branchement	35			6
GIERES	Travaux Sonnant Lot1	Dans la cadre des travaux de raccordement de la STEP du Sonnant au réseau d'assainissement GAM. Travaux lot 1	82			18
GIERES	renouvellement branchements AEP	mise en conformité branchements AEP				5
GRENOBLE	Rue Colonel Dumont	Renouvellement conduite et branchements AEP	100			5

BILAN DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE L'ANNÉE (SUITE)

Commune	Intituté opération	Description travaux	Dist (ml)	Add (ml)	Ouv	Brt
GRENOBLE	Renouvellement réseau AEP bd Jean Pain	Renouvellement réseau AEP bd Jean Pain	116			4
HERBEYS	chemin de la Vallière	renouvellement du réseau eau potable	150			3
La Tronche	Route de Chartreuse phase 2 - BC 34 + 35	Renouvellement AEP et déconnexion EP en amont d'une requalification de voirie	815	534		14
LA TRONCHE	Chemin des lauriers	Création EU et déconnexion EP	181			4
LE FONTA-NIL-CORNILLON	Rue du Mas et Croix de la Rochette - Sécuriation CAPV et renouvellement réseaux AEP et EU	Sécurisation et maillage du réseau eau potable entre la CAPV et GAM, renouvellement du réseau d'eau. Egalement renouvellement du collecteur d'eaux usée et banchements associés.	580		1	18
LE FONTA-NIL-CORNILLON	Renouvellement chambre de maillage AEP	Reconstruction et équipement d'une chambre de maillage et de réduction	18		2	
MEYLAN	Avenue des 4 chemins, chemin de Monarié / du Vieux Chêne	création d'une conduite fonte DN200 du gymnase du Charlaix jusqu'à la piste cyclable chemin du vieux chêne + renouvellement de 60ml de conduite fonte DN125 en DN200 sous piste cyclable chemin du vieux chêne	370			2
PONT DE CLAIX	Rénovation branchements	renouvellemen réseau AEP et branchements	42			17
RONDEAU Grenoble et Echirolles	RONDEAU Raccordements des réseaux AEP et EU -Equiptement de la galerie technique- Création d'une station de pompazge	Dans le cadre des travaux de déviation des réseaux au RONDEAU: Création d'une station de pompage EU, équipement de la galerie technique avec les réseaux EU et AEP, raccordements définitifs des réseaux EU et AEP.	72	2	4	
SASSENAGE	Rue de la République	Renouvellement conduite et branchements AEP	125			9
ST EGREVE	Station de pompage AEP	Création d'une station de pompage AEP avec génie civil et équipement par 3 pompes	15	15	1	
ST EGREVE	Renouvellement chambre de maillage AEP	Reconstruction et équipement d'une chambre de maillage et de réduction			1	
ST EGREVE	Raccordement Adduction sur refoulement DN 500 des mails	Création d'un réseau DN 300 et d'une chambre de maillage sur le réseau DN 500		15	1	
ST EGREVE	Création tronçon 5B réseau adduction Drac	Création d'un réseau d'adduction fonte DN 400		148		
ST EGREVE	Création tronçons 1 à 5A réseau adduction Drac	Création d'un réseau d'adduction DN 400 avec franchissement de l'Isère et de l'autoroute		788	1	
ST EGREVE	Création réseau de distribution DN200 rue de roche-pleine	Création d'un réseau de distribution DN 200 après transformation de la canalisation DN 300 en réseau d'adduction		198		2

BILAN DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE L'ANNÉE (SUITE)

Commune	Intituté opération	Description travaux	Dist (ml)	Add (ml)	Ouv	Brt
ST EGREVE	Création tronçon T8 SNCF réseau adduction Drac	Pose d'une conduite poutre inox en franchissement de voie SNCF, avec vanne de survitesse		36	1	
ST GEORGES ET ND COMMIIERS - VIF	Sécurisation AEP les Com-miers - Tranche 1 - BC TXEA33	création adduction D 250mm + renouvellement distribution D 150 mm et branchements + mise en séparatif/déconnexion assainissement unitaire (création EU D 200mm + 4 puits infiltration EP)	530	460		28
ST GEORGES ET ND COMMIIERS - VIF	Sécurisation AEP les Com-miers - Tranche 3 - Phase 2	Réalisation du passage en encorbellement du pont de la rivoire à Vif de la conduite d'adduction Aep Ø250mm		135		
ST GEORGES ET ND COMMIIERS - VIF	Sécurisation AEP les Com-miers - Tranche 3 - Phase 3	Création conduite d'adduction Ø250 + renouvellement distribution et EP ouvrage 1 (vidange se jetant ds milieu naturel)	67	815		5
ST GEORGES ET ND COMMIIERS - VIF	Sécurisation AEP les Com-miers - Tranche 3 - Phase 1	Création conduite d'adduction Ø250 sur 1500 ml - 3 ouvrages AEP		1550	3	
ST PAUL DE VARCES	Pont du Brigagier	Abaissement du réseau d'eau potable sous le pont du Brigagier pour améliorer le tirant d'air de l'ouvrage	10		2	1
VARCES ALLIERES ET RISSET	Rue René Chrétien et Place de la République_renouvellement réseaux	Renouvellement des réseaux EU, EP et AEP	257			5
VAULNAVEYS LE HAUT	Route de Brié_réhabilitation réseaux	Mise en séparatif (reste réserves à lever)				5

ANNEXES USAGERS

MOYENS DE FACTURATION

La facturation

Grenoble-Alpes Métropole a confié par délégation de service public la triple prestation de relève, facturation et de recouvrement à la SPL Eaux de Grenoble Alpes, par délibération du 18 décembre 2015. Cette délégation permet de faire bénéficier à l'ensemble des

usagers des moyens de paiement les plus adaptés à la situation de chacun (prélèvement à la facture, prélèvement mensuel, TIP, chèque, virement, carte bleue et paiement en espèce sans frais dans tout bureau de poste).

Le tableau suivant présente les montants facturés selon les modes de régularisation choisis par les abonnés.

	2022		2023		2024	
Paiement par :	Montants (m€)	Répartition (%)	Montants (m€)	Répartition (%)	Montants (m€)	Répartition (%)
Chèque et TIP	14,73	18	11,99	15	10,56	13
Carte bleue (internet)	5,21	6	5,46	7	5,70	7
Virement bancaire	21,72	27	22,10	27	23,44	29
Prélèvement unique	26,59	33	27,06	33	27,22	34
Mensualisation	11,85	14	12,84	16	12,07	15
Espèces	0,59	1	0,49	1	0,44	1
Prestataire Recouvrement	0,60	1	0,72	1	0,72	1
TOTAL	80,69	100	80,66	100	80,15	100

Les mouvements

	2022	2023	2024
Résiliations	22 680	20 578	20 786
Abonnements	23 629	21 200	21 420
Total mutation	46 309	41 778	42 206

GRILLE TARIFAIRE UNIQUE 2025

Part fixe annuelle métropolitaine pour tout usager en €HT	
DN 12, DN 15, DN 20 et DN 25	31,00
DN 30	100,00
DN 40	225,00
DN 50	350,00
DN 60 et 65	350,00
DN 80	500,00
DN 100	500,00
DN 150	1 000,00
DN 200	1 500,00
DN 250	1 500,00
Part Variable Domestique métropolitaine (€HT/m³)	
Tarif domestique	1,1267 €/m³
Part Variable Non-Domestique métropolitaine, par tranche de consommation (€HT/m³)	
Tarif non-domestique : En dessous de 500 m³	1,1267 €/m³
Tarif non-domestique : de 500 à 5000 m³	1,5270 €/m³
Tarif non-domestique : Au-delà de 5000 m³	1,7376 €/m³

FACTURE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT 2024



FACTURE D'EAU
INDIVIDUELLE N° 105556405 DU 10 janvier 2024
CONTRAT 0621356

Facture émise par



Société Publique Locale,
opérateur pour le compte de
Grenoble-Alpes Métropole

Nous contacter

Espace abonné sur :
eau.grenoblealpesmetropole.fr

04 85 59 50 00

43 avenue du Maquis de l'Oisans
38800 Le Pont de Claix
Lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-17h

SPL Eaux de Grenoble Alpes
50 rue Jean Vaujany CS 22433
38034 Grenoble Cedex 2

ABONNÉ TYPE
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Adresse du point de livraison
Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

À RÉGLER AVANT LE
Règlement sans escompte

Votre
consommation

Pour la période du
01/01/2024 au 31/12/2024

120 M³

Production et distribution de l'eau potable	182,81 €
Collecte et traitement des eaux usées	169,69 €
Organismes publics	57,83 €
Total	410,33 €

MONTANT NET A PAYER 410,33 €

Tout retard de paiement expose à une pénalité de 11,31 € actualisée chaque année.
Pour les abonnés dits professionnels, conformément au décret n° 2012-1115 du 2
octobre 2012, cette pénalité de retard est de 40 €.

Prix au litre (hors parts fixes) : 0.00308 € TTC
Montant total des parts fixes : 40,41 € TTC

Message(s)

Modalités de paiement à votre disposition au verso.

IBAN : [JOINDRE UN RIB]
ICS : FR8022245343
RUM : TIP00158100000006213560105556405

Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Montant : 410,33 €

Date, lieu et signature

TIP SEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat,
vous autorisez SPL Eaux de Grenoble Alpes à envoyer ces instructions à votre
banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
conformément aux instructions de SPL Eaux de Grenoble Alpes. Vous
bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions
décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de
remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de
débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant
le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez
obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel.
Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte
pour le montant indiqué.

EAUX DE GRENOBLE ALPES
87077 LIMOGES CEDEX 9

002006213560 ABONNÉ TYPE

001581004105 08000000006213560105556405903151 41033

FACTURE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT 2025



FACTURE D'EAU
INDIVIDUELLE N° 106031902 DU 26 novembre 2025
CONTRAT 0621356

Facture émise par



Société Publique Locale,
opérateur pour le compte de
Grenoble Alpes Métropole

Nous contacter

Espace abonné sur :
eau.grenoblealpesmetropole.fr

04 85 59 50 00

43 avenue du Maquis de l'Isère
38800 Le Pont de Claix
Lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-17h

SPL Eau de Grenoble Alpes
50 rue Jean Vaujany CS 22433
38034 Grenoble Cedex 2

ABONNÉ TYPE
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Adresse du point de livraison
Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Votre consommation
Pour la période du
01/01/2025 au 31/12/2025

120 M³

À RÉGLER AVANT LE

Règlement sans escompte

Production et distribution de l'eau potable	182,81 €
Collecte et traitement des eaux usées	169,69 €
Organismes publics	57,03 €
Total	409,53 €

MONTANT NET A PAYER 409,53 €

Tout retard de paiement expose à une pénalité de 11,31 € actualisée chaque année.
Pour les abonnés dits professionnels, conformément au décret n° 2012-1175 du 2 octobre 2012, cette pénalité de retard est de 40 €.

Prix au litre (hors parts fixes) : 0.00308 € TTC
Montant total des parts fixes : 40.41 € TTC

Message(s)

Modalités de paiement à votre disposition au verso.

IBAN : [JOINDRE UN RIB]
ACS : F80C2216V1343
RUM : TPO05181000000006213560106031902

Date, lieu et signature

Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Montant : 409,53 €

TIP SEPA

EAUX DE GRENOBLE ALPES
87077 LIMOGES CEDEX 9

002006213560 ABONNE TYPE

001581004105 580000000006213560106031902930151 40953

76 | Grenoble Alpes Métropole

ANNEXE GESTION FINANCIÈRE

BILAN DES MARCHÉS PUBLICS

Passation des marchés

Constat d’une augmentation du nombre de consultations lancées et des procédures associées

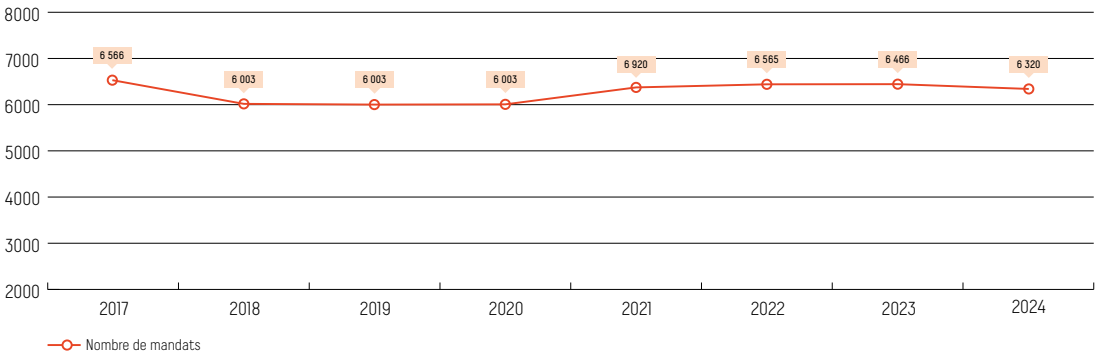
	2024	2023	2022	2021	2020
Nombre ACBC renouvelés	89	74	85	75	69
Nombre ACBC (lots) lancés	29	22	27	31	27
Nombre marchés (lots) lancés	93	67	64	58	34
Nombre avenants passés	43	35	18	21	42
Nombre de marchés soumis en CAO	75	63	54	35	32
Nombre d’avenants soumis en CAO	2	10	5	5	7
Nombre de protocoles transactionnels	2	8	2	2	1
Nombres de délibérations rédigées	7	15	9	13	13
Nombre de dossiers rapportés au Président	104	93	66	98	63

Exécutions des marchés

2024 : appropriation du logiciel de comptabilité (changé en 2023)

Choix d’exprimer les données en mandats et non pas en factures du fait d’une gestion multibudgétaire d’un nombre important de marchés. Cette donnée d’entrée reflète plus exactement l’activité de l’unité.

L’activité demeure relativement similaire par rapport aux années antérieures, avec constat d’une légère reprise post années COVID 19.



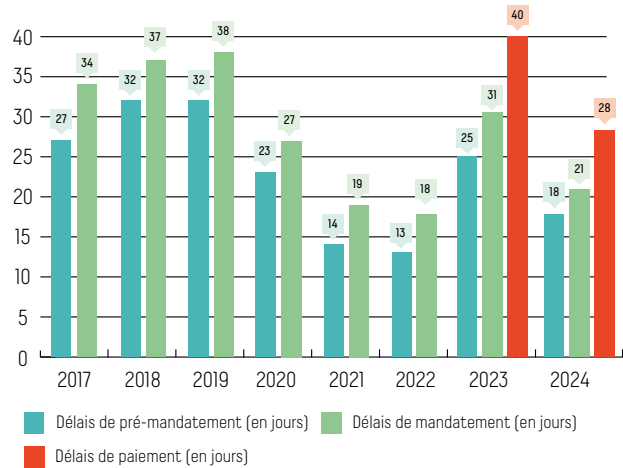
Objectif 2024 délai de contrôle (pré-mandatement réalisé en intra régies): 14 jours max

Objectif 2024 délai de mandatement (régies + service comptable) : 20 jours max

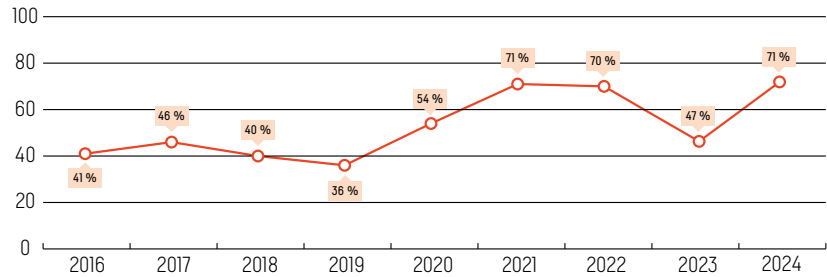
Objectif 2024 délai de mandatement (régies + service comptable + TP) : 30 jours max

Depuis le déploiement du logiciel Grand Angle, il est enfin possible d’obtenir et contrôler le délai de paiement qui pour rappel est réglementairement fixé à 30 jours.

Ces objectifs n’ont pas été atteints en 2024, mais le délai a été réduit de manière significative par rapport à 2023. L’unité a accueilli de nouveaux agents qui ont dû être formés.



Mandats réalisés dans les 20 jours



BALANCE ÉCONOMIQUE

SECTION D'EXPLOITATION (en €)					
CHAP	DÉPENSES	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024	% Réalisation
011	Charges à caractère général	13 610 248,43	12 479 506	9 795 793,87	78,50
012	Charges de personnel	6 772 964,36	10 667 204	10 454 320,03	98
014	Atténuations de produits	3 700	4 500	308	6,84
65	Autres charges de gestion courante	267 895,59	312 439	252 692,21	80,88
66	Charges financières	1 873 808,86	2 390 000	1 997 157,55	83,56
67	Charges exceptionnelles	8 654,67	165 000	87 779	53,20
68	Dotations aux amortissements et provisions	58 506	20 115	20 115	100
Total dépenses réelles de fonctionnement		22 595 777,91	26 038 764	22 608 165,66	86,8
023	Virement à la section d'investissement	0	8 141 517,1		/
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	7 761 373,29	10 000 000	7 800 661,41	78,0
Total dépenses d'ordres de fonctionnement		7 761 373,29	18 141 517,1	7 800 661,41	43,0
Total dépenses de fonctionnement		29 807 902,81	44 180 281,10	30 408 827,07	68,8%

CHAP	RECETTES	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024	% Réalisation
013	Atténuations de charges	45 419,40	35 504	69 899,37	196,9
70	Prestations de services	3 352 290,02	3 602 120	4 044 089,72	112,3
74	Subventions d'exploitation	205 587	237 121	373 742,39	157,6
75	Autres produits de gestion courante	33 743 899,57	33 520 941	33 600 125,63	100,2
76	Produits financiers	289 618,87	282 510	302 788,57	107,2
77	Produits exceptionnels	290 781,83	0	47 236,08	/
78	Reprises sur provisions	10 588	78 059	78 059	100
Total des recettes réelles de fonctionnement		37 938 184,69	37 756 255	38 515 940,76	102
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	765 828,47	1 700 000	775 266,21	45,6
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	4 724 026		0,0
Total recettes d'ordre de fonctionnement		765 828,47	6 424 026,10	775 266,21	12,1
Total recettes de fonctionnement		38 704 013,16	44 180 281,10	39 291 206,97	88,9%

SECTION D'INVESTISSEMENT (en €)					
CHAP	DÉPENSES	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024	% Réalisation
16	Emprunts et dettes assimilées	4 180 922,95	3 770 000	3 716 469,79	98,6
20	Immobilisations incorporelles	164 582,85	501 960	336 346,76	67
21	Immobilisations corporelles	3 130 459,94	5 082 000	3 762 468,97	74
23	Immobilisations en cours	12 039 667,18	12 465 000	11 574 942,79	92,9
26	Titres de participation	70,00	0	0	/
Total dépenses réelles d'investissement		19 515 702,92	21 818 960	19 390 228,31	88,9
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0	9 174 036,43		0
166 + 16449	Refinancement de dette	0	40 000 000		0
Total dépenses mixtes d'investissement		0	49 174 036,43	0	0
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	765 828,47	1 700 000	775 266,21	45,6
041	Opérations patrimoniales	439 597,63	9 200 000	6 775 405,71	73,6
Total dépenses d'ordre d'investissement		1 205 426,10	10 900 000	7 550 671,92	69,3
Total dépenses d'investissement		20 721 129,02	81 892 996,43	26 940 900,23	32,9%

CHAP	RECETTES	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024	% Réalisation
13	Subventions d'investissement	1 234 010,00	9 174 036,43	1 389 507,46	15,1
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000	1 116 875	2 000 000	179,1
23	immobilisations en cours	837,10	0	2 520	/
27	Autres immobilisations financières	111 274,57	111 274	111 274,58	100
Total recettes réelles d'investissement		3 346 121,67	10 402 185,43	3 503 302,04	33,7
1068	Dotations, fonds divers et reserves	10 568 847,59		9 174 036,43	/
166 + 16449	Refinancement de dette	0	40 000 000		0
Total dépenses mixtes d'investissement		10 568 847,59	40 000 000	9 174 036,43	22,9
021	Virement de la section de fonctionnement	0	8 141 517,10		0
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	7 761 373,29	10 000 000	7 800 661,41	78
041	Opérations patrimoniales	439 597,63	9 200 000	6 775 405,71	73,6
Total recettes d'ordre d'investissement		8 200 970,92	27 341 517,10	14 576 067,12	53,3
Total recettes d'investissement		22 115 940,18	77 743 702,53	27 253 405,59	35,1%

ANNEXE GOUVERNANCE

ODJ DES CONSEILS D'EXPLOITATION

CONSEIL D'EXPLOITATION DU 24 JANVIER 2024	
Informations	• Point conclusif sur la gestion de la distribution eau potable de la SPL EDGA • Bilan des contentieux eau • Réforme des redevances de modernisation des réseaux de collecte et de pollution domestique pour l'année 2024 • Bilan pluriannuel des accidents du travail • Bilan des feuilles de route eau potable et assainissement à mi-mandat.
Délibérations	• Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue »
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 13 MARS 2024	
Informations	• Bilan travaux 2023 et programmation 2024 • Négociation annuelle obligatoire 2024 • Projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)
Délibérations	• Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue »
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 15 MAI 2024	
Informations	• Travaux PAPI Drac – impact AEP (SYMBHI) • Projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) • Information sur la relève à distance des compteurs d'eau
Délibérations	• Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue »
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 19 JUIN 2024	
Informations	• Point d'avancement transfert du pôle distribution de la SPL Eaux de Grenoble alpes • Election d'un membre du comité des usagers au sein du conseil d'exploitation des régies eau potable et assainissement • Point d'avancement des études d'impact du changement climatique sur les ressources du Drac et de la Romanche • Bilan de la journée sécurité du 14 mai 2024
Délibérations	• Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue »
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 11 SEPTEMBRE 2024	
Informations	• Réforme des redevances prélèvement, modernisation des réseaux de collecte et de pollution domestique : Intervention de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse • RETEX crue de la Romanche du 21 juin 2024 et impacts sur les champs captant de Jouchy • Stratégie de gestion patrimoniale des ouvrages et réseaux des Régies Eau et Assainissement : ◦ Etude diagnostic GC des ouvrages d'eau potable et assainissement ◦ Etat de santé des réseaux assainissement • Travaux de vidange et inspection des digesteurs d'Aquapole
Délibérations	• Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue »
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 08 OCTOBRE 2024	
Informations	• Projet d'organisation du département de l'eau à l'occasion de la reprise d'activités de la distribution de la SPL EDGA. • Point d'étape Zones de sauvegarde – secteur Drac Romanche – Programme d'actions multi-partenarial- stratégie de consultation • SPL EDGA - Rapport annuel des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au conseil d'administration pour l'exercice 2023. • Stratégie impayés pour les abonnés non domestiques
Délibérations	• Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue »
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 27 NOVEMBRE 2024	
Informations	• Bilan énergétique de la station d'épuration Aquapole : retour sur l'étude Qualisteo • Enquête santé et qualité de vie au travail
Délibérations	• Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue »

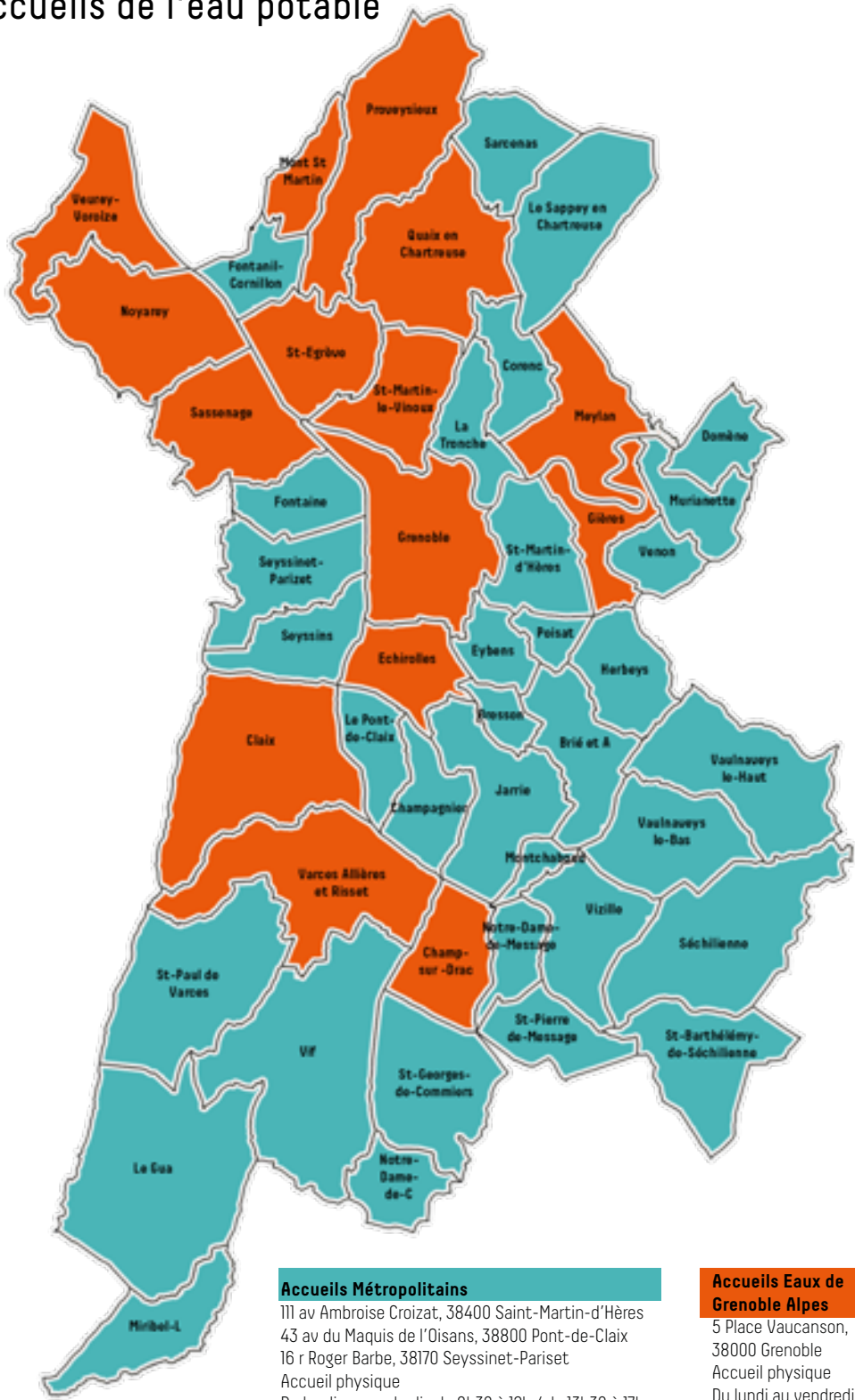
ODJ DES COMITÉS DES USAGERS

COMITE DES USAGERS DU 24 JANVIER 2024	
Informations	• Point conclusif sur la gestion de la distribution eau potable de la SPL EDGA • Bilan des contentieux eau • Bilan des feuilles de route eau potable et assainissement à mi-mandat.
Délibérations	• Budgets primitifs eau et assainissement et contribution 2024 versée par le budget principal au budget annexe assainissement au titre de la gestion des eaux pluviales
COMITE DES USAGERS DU 13 MARS 2024	
Informations	• Bilan travaux 2023 et programmation 2024 • Négociation annuelle obligatoire 2024 • Projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)
Délibérations	• Convention de financement pour les travaux de renouvellement du réseau d'assainissement de la rue Hector Berlioz sur la commune d'Echirolles • Convention relative à la déviation des réseaux d'eau potable et d'assainissement nécessaire pour la réalisation du transport par câble entre Fontaine et Saint-Martin-le-Vinoux • Marchés de fourniture de fontes de voirie et de produits de scellement et d'enrobés à froid d'assainissement sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole (3 lots) • Travaux de mise à l'arrêt, de vidange complète, de nettoyage et de remise en service des digesteurs de la station métropolitaine d'épuration d'Aquapole • Modification des statuts de la Métropole afin de pouvoir exercer des missions complémentaires relative à la « gestion des eaux souterraines » de son territoire (point d'information) • Commission de contrôle et de stratégie financière : nouvelles modalités de fonctionnement (point d'information) • Energies renouvelables - installation de centrales photovoltaïques sur 3 parkings métropolitains : Alpexpo, Golf de Seyssins et site de la station de pompage des eaux de Rochefort (point d'information)
COMITE DES USAGERS DU 15 MAI ET DU 30 MAI 2024	
Informations	• Travaux PAPI Drac – impact AEP (SYMBHI) • Projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) • Information sur la relève à distance des compteurs d'eau
Délibérations	• Programme de solidarité internationale en matière d'eau et assainissement : appel à projets pour l'année 2024 • Compte administratif eau pour l'année 2023 • Compte administratif assainissement pour l'année 2023
COMITÉ DES USAGERS DU 19 JUIN 2024	
Informations	• Point d'avancement transfert du pôle distribution de la SPL Eaux de Grenoble Alpes • Élection d'un membre du comité des usagers au sein du conseil d'exploitation des régies eau potable et assainissement • Point d'avancement des études d'impact du changement climatique sur les ressources du Drac et de la Romanche • Bilan de la journée sécurité du 14 mai 2024
Délibérations	• Choix du mode de gestion de la facturation de l'eau et de l'assainissement sur le territoire métropolitain à compter de 2025 et caractéristiques principales du contrat • Accords-cadres à bons de commande de travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement des communes de Grenoble-Alpes Métropole - Lots 1 et 2 • Travaux de raccordement des effluents de l'usine de dépollution du Sonnant d'Uriage au système d'assainissement de Grenoble-Alpes Métropole - lot 2 - Tronçon amont "Combe de Gières" • Avenant n°1 au marché de travaux de rénovation de la ventilation des unités de biofiltration BIO C1 ET BIO C2 sur l'usine de traitement des eaux usées AQUAPOLE : marché n°2021-760 • Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'Assainissement de Grenoble-Alpes Métropole • Contrat de concession de travaux et de valorisation du biogaz d' Aquapole conclu avec le groupement GER En-ER-Degrémont Service: rapport annuel 2023 • Transfert à Grenoble-Alpes Métropole de l'emprise foncière de six réservoirs d'eau potable, d'une station de pompage et d'une station d'épuration situés sur la commune de Corenc • Convention de participation pour la réalisation d'équipements publics exceptionnels pour la société Aledia • Approbation d'un bail à construction pour la création d'un surpresseur situé voie des Collines sur la commune du Pont-de-Claix

COMITÉ DES USAGERS DU 11 SEPTEMBRE 2024	
Informations	• Réforme des redevances prélèvement, modernisation des réseaux de collecte et de pollution domestique : Intervention de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse • RETEX crue de la Romanche du 21 juin 2024 et impacts sur les champs captant de Jouchy • Stratégie de gestion patrimoniale des ouvrages et réseaux des Régies Eau et Assainissement : - o Etude diagnostic GC des ouvrages d'eau potable et assainissement - o Etat de santé des réseaux assainissement • Travaux de vidange et inspection des digesteurs d'Aquapole
Délibérations	• Appel à projets de solidarité internationale pour l'année 2024 : choix des dossiers retenus • Marché d'élimination des boues produites par l'usine de traitement des eaux usées Aquapole dont l'exploitation de l'unité d'incinération et ses ouvrages annexes : avenant n°2 au marché n°2019-271 • Budget annexe Régie Assainissement - Décision modificative n°1 (Budget Supplémentaire), exercice 2024
COMITÉ DES USAGERS DU 9 OCTOBRE ET 27 NOVEMBRE 2024	
Informations	• Stratégie impayés pour les abonnés non domestiques • Bilan énergétique de la station d'épuration Aquapole : retour sur l'étude Qualisteo • Enquête santé et qualité de vie au travail
Délibérations	• Accords-cadres à bons de commande de maîtrise d'œuvre des travaux des ouvrages des réseaux eau potable et assainissement 5 lots • Tarifs des prestations assainissement pour le compte de tiers applicables à compter du 1er janvier 2025 • Tarifs de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), applicables à partir du 1er janvier 2025 (évolution en fonction inflation) • Tarifs de la Redevance d'Assainissement Collectif applicables à compter du 1er janvier 2025 (pas augmentation tarif) • Tarifs de la Redevance d'Assainissement Non-Collectif applicables à compter du 1er janvier 2025 (pas augmentation tarif) • Convention de réception et de traitement des lixiviats et des matières de vidange sur la station Aquapole • Convention avec le syndicat d'assainissement des lacs de Laffrey et Petichet (SIALLP) pour l'exploitation d'ouvrages d'assainissement • Transfert à Grenoble-Alpes Métropole de l'emprise foncière de deux réservoirs d'eau potable, d'une station de pompage d'eaux usées ainsi que d'une station de relevage des eaux pluviales situées sur la commune de Gières

SECTEURS ADMINISTRATIFS - GESTION DES ABONNÉS EAU POTABLE

Répartition des abonnés selon
des accueils de l'eau potable



Accueils Métropolitains
111 av Ambroise Croizat, 38400 Saint-Martin-d'Hères
43 av du Maquis de l'Oisans, 38800 Pont-de-Claix
16 r Roger Barbe, 38170 Seyssinet-Parizet
Accueil physique
Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h / de 13h30 à 17h
Accueil téléphonique
Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30 / de 13h30 à 17h
Numéro unique : 04 85 59 50 00

Accueils Eaux de Grenoble Alpes
5 Place Vaucanson,
38000 Grenoble
Accueil physique
Du lundi au vendredi,
8h30-12h / 13h-17h30
Accueil téléphonique
Du lundi au vendredi
8h30-12h / 13h-17h30
04 76 86 20 70

PLUS D'INFORMATIONS :

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

04 76 59 59 59

Accueil du public :

1 place André Malraux à Grenoble

Adresse postale :

3 rue Malakoff, 38031 Grenoble, France



[grenoblealpesmetropole.fr](https://www.grenoblealpesmetropole.fr)

Crédits photos :

Anne Chopard : p.24 - Fanny Fontaine : p.23,
Guillaume Duméry : p.2, p.8, p.13 (bas), p.19, p.23, p.40
(haut) - Luc Quinton : p.18- Clara Goubault : p.13 haut),
p.28 (bas), p.29 (à Gauche), p.30 - Fabrice Grondeau :
p.10 - Régis Bouchu : p.11(droite), p.53,

Mai 2025

Document imprimé sur papier recyclé.

